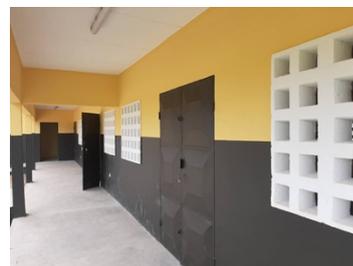


**ÉVALUATION FINALE DU PROJET DE PARTICIPATION DES  
JEUNES A LA GESTION DURABLE DES RESSOURCES  
FORESTIÈRES POUR LE RENFORCEMENT DE LA COHÉSION  
SOCIALE DANS LA RÉGION OUEST DE LA CÔTE D'IVOIRE**

**CÔTE D'IVOIRE**

**RAPPORT D'ÉVALUATION FINALE**



**CONSULTANT :**

**Dr COULIBALY Mamadou**

**Socio Économiste, Consultant-Formateur-Expert** en Planification, Budgétisation, Suivi et  
Évaluation, Développement Durable et Changement Climatique  
**madculy@outlook.fr**

**OCTOBRE 2020**

## Informations relatives à l'évaluation et au projet :

Informations sur le projet		
<b>Titre du projet</b>	Participation des jeunes à la gestion durable des ressources forestières pour le renforcement de la cohésion sociale dans la région ouest de la Côte d'Ivoire	
<b>Numéro Atlas</b>	CIV10-00110892	
<b>Produit et résultat institutionnel</b>	<p><b>Résultat 1 :</b> La cohabitation pacifique entre les jeunes (filles et garçons) des communautés riveraines et ceux des communautés allogènes et allochtones délocalisées des forêts classées est renforcée.</p> <p><b>Résultat 2 :</b> La gestion participative et inclusive des forêts classées comme levier pour la prévention des litiges/conflits liés à l'accès à ces forêts est effective et renforcée.</p>	
<b>Pays</b>	Côte d'Ivoire	
<b>Région</b>	San Pedro (Dogbo et Boua), Bangolo (Pinhou, Péhai et Gloubly), Séguéla (Wama) et Vavoua (Mignoré)	
<b>Date de signature du document de projet</b>	Septembre 2018	
<b>Dates du projet</b>	Démarrage : 18 novembre 2018	Fin prévue : 18 mai 2020
<b>Budget du projet</b>	1 500 000 USD	
<b>Dépenses engagées à la date de l'évaluation</b>	806 437,85 USD	
<b>Source de financement</b>	Fonds de consolidation de la Paix	
<b>Gender Marker</b>	2	
<b>Agence d'exécution</b>	PNUD, OIM	
<b>Partenaires d'exécution</b>	Ministère de la Solidarité, de la Cohésion Sociale et de la lutte contre la Pauvreté, SODEFOR	

Informations relatives à l'évaluation		
<b>Type d'évaluation</b>	<b>PROJET</b>	
<b>Finale/mi-parcours/autre</b>	<b>FINALE</b>	
<b>Période évaluée</b>	<b>Début</b>	<b>Fin</b>
	<b>18 novembre 2018</b>	<b>30 juin 2020</b>
<b>Évaluateurs</b>	<b>COULIBALY Mamadou</b>	
<b>Adresse email de l'évaluateur</b>	<b>madculy@outlook.fr</b>	
<b>Dates de l'évaluation</b>	<b>Début : 23 juin 2020</b>	<b>Fin</b>

## 1. Remerciements

Tout au long de sa mission d'évaluation du *projet de participation des jeunes à la gestion durable des ressources forestières pour le renforcement de la cohésion sociale dans la région ouest de la Côte d'Ivoire* initié, approuvé et mis en œuvre par les agences du PNUD et de l'OIM, le consultant voudrait bien remercier toutes les volontés qui ont bien voulu un moment se prêter à l'exercice et faciliter son travail lors des entretiens individuels et des groupes de discussion. Disons que leurs contributions nous ont permis de cerner d'une façon plus adéquate les facteurs qui ont plus affecté l'exécution des activités sur le terrain. Plus spécifiquement, on voudrait reconnaître l'assistance qui nous a été fournie par les responsables de suivi-évaluation, les coordonnateurs de projets et les agents terrain de l'OIM, du PNUD de la SODEFOR, du corps préfectoral, des responsables et agents du MPD, le MINEF et le MINEDD, MSCSLP, des ONG et des communautés bénéficiaires pour leur disponibilité et réactivité dans la transmission des informations clés du projet.

## 2. Liste des abréviations

<b>AGR</b>	<i>Activité Génératrice de Revenu</i>
<b>ASAPSU</b>	<i>Association de Soutien à l'Autopromotion Sanitaire et Urbaine</i>
<b>AVEC</b>	<i>Association villageoise d'Épargne et de Crédit</i>
<b>CGF</b>	<i>Comité de Gestion Forestière</i>
<b>CLP</b>	<i>Comités Locaux de Paix</i>
<b>CPSF</b>	<i>Comité de Paix et de sécurisation de forêts</i>
<b>CTE</b>	<i>Comité Technique D'experts</i>
<b>DRAO</b>	<i>ONG</i>
<b>FCP/PBF</b>	<i>Fonds de Consolidation de la Paix/ Peacebuilding Fund</i>
<b>FGD</b>	<i>Focus Group Discussions</i>
<b>IDEF</b>	<i>Initiatives pour le Développement Communautaire et la conservation de la Forêt</i>
<b>IMPACTUM</b>	<i>ONG</i>
<b>MINEDD</b>	<i>Ministère de l'environnement et du Développement Durable</i>
<b>MINEF</b>	<i>Ministère des Eaux et Forêts</i>
<b>MPD</b>	<i>Ministère du Plan et du Développement</i>
<b>MSCSLP</b>	<i>Ministère de la Solidarité, de la Cohésion Sociale et de la Lutte Contre la Pauvreté</i>
<b>ODD</b>	<i>Objectifs de Développement Durable</i>
<b>OIM</b>	<i>Organisation Internationale de la Migration</i>
<b>ONG</b>	<i>Organisation Non Gouvernementale</i>
<b>ONUCI</b>	<i>Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire</i>
<b>PACoP</b>	<i>Programme d'Appui à la Consolidation de la Paix</i>
<b>PBSO</b>	<i>Peacebuilding Support Office</i>
<b>PND</b>	<i>Plan National de Développement</i>
<b>PNUD</b>	<i>Programme des Nations Unies pour le Développement</i>
<b>PTF</b>	<i>Partenaire Technique et Financier</i>
<b>QIPs</b>	<i>Quick Impact Project (Projets à Impact Rapide)</i>
<b>SNU</b>	<i>Système des Nations Unies</i>
<b>SODEFOR</b>	<i>Société pour le Développement Forestier</i>
<b>UGF</b>	<i>Unités de Gestion de Forêt</i>
<b>VBG</b>	<i>Violences Basées sur le Genre</i>

### 3. Table des matières

1.	Remerciements.....	1
2.	Liste des abréviations.....	2
3.	Table des matières.....	3
4.	Résumé.....	4
5.	Introduction.....	7
6.	Champs et Objectif de l'évaluation.....	8
7.	Approche et Méthode d'évaluation.....	9
	7.1 Approche.....	9
	7.2 Instruments et procédure de Collecte de données.....	9
	7.3 Traitement et Analyse des données.....	9
8.	Les Constatations.....	11
	8.1 Analyse de la pertinence.....	11
	8.2 Analyse de l'efficacité.....	12
	8.3 Analyse de l'efficience.....	23
	8.4 Analyse de la cohérence.....	25
	8.5 Analyse de la durabilité.....	25
9.	Conclusions.....	26
10.	Recommandations /Stratégies ou mécanisme de pérennisation.....	27
11.	Bonnes pratiques.....	30
12.	Leçons apprises.....	31
13.	Annexes.....	33
	13.1 Termes de références.....	33
	13.2 : Matrice d'évaluation.....	40
	13.3 : Guide d'entretien avec les informateurs.....	45
	13.4 : Cadre de Résultats.....	48
	13.5 : Liste des Membres des comités de paix dans les sept localités.....	50
	13.6 Liste des documents consultés.....	51
	13.7 Liste des infrastructures sociales de base construites ou réhabilitées.....	51
	13.8 : Liste des équipements offerts.....	52
	13.9 cartes et information de la zone d'intervention.....	53
	13.10 : Code de Conduite.....	54

La Côte d'Ivoire s'est engagée dans une réforme globale de secteur forestier en vue d'une meilleure gestion de ses ressources naturelles. Ainsi, depuis 1992, la Société de Développement des Forêts (SODEFOR) travaille à la préservation des Forêts Classées (FC) dont la charge lui a été confiée par l'État de Côte d'Ivoire. Dans l'optique de la sécurisation de ces forêts, la SODEFOR a entrepris depuis 2016, un processus de relocalisation des occupants illégaux. Les délocalisations des forêts classées de la Haute Dodo, de Scio et de Séguéla ont été prévues dans le second semestre de l'année 2018 par la SODEFOR. Auparavant, lesdites évacuations avaient engendré des conflits entre les populations habitant ces forêts classées et les autres communautés riveraines. Ce qui a eu pour conséquence entre autres, la perte des moyens de production, les traumatismes des déplacés (en particulier les enfants et les femmes), des cas de violences sexuelles, des difficultés d'accès aux services sociaux de base.

*Le projet de participation des jeunes à la gestion durable des ressources forestières pour le renforcement de la cohésion sociale dans la région ouest de la Côte d'Ivoire* a été initié, approuvé et mis en œuvre par les agences du PNUD et de l'OIM. À l'issue de la mise en œuvre, une évaluation finale a été diligentée dans 7 localités autour des forêts classées de Haute Dodo (Dogbo et Boua), de Scio (Pinhou, Pèhai et Gloubly) et de Séguéla (Wama et Mignoré) pour apprécier les effets et l'impact du projet. Au terme de cet exercice, les conclusions sont :

### **Pertinence**

Le projet répond à un besoin effectif des populations en matière de renforcement de la cohésion sociale et de consolidation de la Paix au niveau national, plus encore dans les zones où des populations ont été délogées des forêts classées. Le projet est effectivement identifié comme un besoin national qui s'inscrit effectivement dans les priorités nationales en matière de renforcement de la cohésion sociale et de consolidation de la Paix. La préservation de la forêt étant au cœur des problèmes, il est nécessaire de mettre en place des stratégies de préservation durable de la biodiversité de ces aires. Les jeunes et les femmes ont donc été identifiés comme des éléments clés.

**La théorie du changement associé à ce projet se présente en ces termes:** « **La confiance entre les populations est améliorée** à la suite du **renforcement des capacités** des autorités locales, des comités de paix, des agents de gestion des forêts, des acteurs gouvernementaux (SODEFOR, Ministère de la solidarité et de la cohésion sociale et de la lutte contre la pauvreté) sur **les droits de l'homme, le genre, la protection des enfants, la prévention et la gestion des conflits** impliquant les femmes, les jeunes et les groupes vulnérables grâce à des campagnes de sensibilisation et de mobilisation régulières ». Ce regard des résultats effectivement obtenus et des changements observés dans les zones d'interventions, nous pouvons dire que le projet est pertinent.

### **Efficacité**

Pour atteindre ses résultats, le projet a été basé sur deux axes : (i) le renforcement de la cohabitation pacifique entre les jeunes (filles et garçons) des communautés riveraines et ceux des communautés allogènes et allochtones délocalisées des forêts classées et (ii) le renforcement de la gestion participative et inclusive des forêts classées comme levier pour la prévention des litiges/conflits liés à l'accès desdites forêts

Le cadre de résultat du projet intègre d'une part les valeurs cibles liées à une approche plus inclusive dans la résolution des conflits relatifs aux déguerpissements des forêts classées et d'autre part, la responsabilisation des jeunes des communautés pour l'amélioration de la sécurité communautaire et la résolution pacifique des conflits.

La quasi-totalité des activités planifiées a été réalisée. Dans l'ensemble, on note que les résultats ont aussi été insuffisamment

Plus de 90% des personnes consultées estiment que les communautés sorties des forêts et les riverains se sont rapprochés. Le mur de la méfiance est brisé entre eux et ils cultivent davantage l'union et le vivre ensemble. La quasi-totalité des personnes interviewées estime que les infrastructures construites ou réhabilitées ont fortement contribué à l'acceptation des uns par les autres, à un partage sans ambages des ressources telles que l'eau et à l'amélioration de l'état de santé et de la capacité d'apprentissage des enfants (*voir constats d'efficacité*).

### **Efficiences**

*Le projet de participation des jeunes à la gestion durable des ressources forestières pour le renforcement de la cohésion sociale dans la région ouest de la Côte d'Ivoire* a fait l'objet d'une planification opérationnelle conjointe réalisée par le PNUD et l'OIM. Ce qui a ainsi permis de mutualiser les ressources financières et la logistique pour produire des résultats probants sur l'implication des jeunes dans la recherche de paix et de cohésion sociale.

La stratégie de partenariat du PNUD-OIM-Secrétariat technique du PBF et PBSO s'est avérée adaptée et efficace.

Le projet a permis d'établir des partenariats techniques et financiers de mise en œuvre par transfert de compétence et des fonds aux acteurs de la société civile. La bonne collaboration Agences d'exécution /ONG locales de mise en œuvre du projet a permis d'offrir des services conformément au cadre de travail validé avec les agences d'exécution. Les produits ont été livrés dans le délai requis et sont conformes aux extrants planifiés.

Même si des allocations budgétaires ont été faites en fonction des activités planifiées, les moyens matériels et humains nécessaires n'ont pas toujours fait l'objet d'une description détaillée des coûts. Cela a alourdi le travail de certaines ONG sur le terrain.

La stratégie de mise en œuvre du projet conjoint et son exécution ont été d'un bon rapport coût-efficacité. Mais, on note

- Un faible taux d'exécution du budget à la clôture : Cette situation est expliquée par l'arrêt du projet avant la date de clôture initialement été fixée au 30 novembre 2020 et son arrêt prématuré au 30 juin 2020.
- Un retard dans la réalisation de certaines activités résiduelles : Cette situation est expliquée par l'application des mesures barrières de la COVID-19 qui a retardé la mise en œuvre de certaines activités conformément au calendrier établi.

### **Durabilité**

*Le projet de participation des jeunes à la gestion durable des ressources forestières pour le renforcement de la cohésion sociale dans la région ouest de la Côte d'Ivoire* a axé sa stratégie d'intervention sur le renforcement des capacités des acteurs tant au niveau institutionnel (SODEFOR, et UGF) que communautaire (Comité de paix, Association de jeunes, groupements de femmes) et sur la réalisation d'activités socioculturelles et sportives pour faciliter le rapprochement entre les bénéficiaires. Les dispositions et mécanismes traditionnels de gestion des conflits ont été renforcés sur les thématiques de droits humains et de vivre ensemble. Les chefs étant les garants de la tradition et de la stabilité sociale, ces mécanismes ont plus de chance d'être pérennisés. Par contre, les Associations villageoises d'Épargnes et de Crédits (AVECs) sont susceptibles de cesser leurs activités à la clôture du projet, car la plupart du matériel mis à leur disposition afin de générer des ressources économiques pour la communauté sont défectueux.

### **Les recommandations sont les suivantes :**

- Consolider les acquis du projet en demandant la contribution des ONG locales pour le suivi des acquis du projet durant au moins une période trois mois après la période électorale prévue pour le 31 octobre 2020

- Définir un cadre de travail formel et permanent entre les autorités locales et les comités locaux de prévention et de gestion de conflit afin de soutenir le dynamisme et la durabilité de ces comités.
- Initier des formations plus approfondies à l'endroit des femmes et des jeunes filles sur les questions de prévention et résolution de conflits, afin de renforcer leur confiance en elles et prendre plus d'initiatives dans le renforcement de la cohésion sociale dans leurs localités.
- Renforcer l'accès des communautés aux infrastructures sociales de bases notamment, par la réhabilitation et l'équipement d'école et de centres de santé.
- Doter le ministère de la solidarité, de la cohésion sociale et de la lutte contre la pauvreté d'un fonds spécial de prévention et de résolution des crises dans les zones de forêts classées
- Renforcer davantage les capacités des autorités administratives a la gestion des activités du programme pays
- Doter le Ministère de L'environnement et du Développement Durable (MINEDD) ses partenaires d'un fonds spécial de prévention et de résolution des crises dans les zones de foret classées
- Consolider les acquis du projet en renforçant les activités de rapprochement des populations et de confiance entre les populations riveraines des forêts classées et celles déguerpies de ces forêts à travers un cadre institutionnel fort devant soutenir les acquis des comités de paix pour assurer la durabilité de l'intervention.

## 5. Introduction

Le bureau pays du Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) et l'Organisation Internationale pour les Migrations (OIM), ont mis en œuvre le projet de « *Participation des jeunes à la gestion durable des ressources forestières pour le renforcement de la cohésion sociale dans la région ouest de la Côte d'Ivoire* » afin d'impliquer les jeunes dans la quête de cohésion sociale entre les communautés vivant dans les forêts classées et celles des villages aux alentours et préserver la biodiversité. Le projet a initié des actions de sensibilisation ciblant les communautés allochtones et allogènes vivant dans les forêts classées à sortir volontairement. Des infrastructures sociales de base ont été réhabilitées pour accroître leurs capacités d'accueil et des activités génératrices de revenus ont été développées au profit des femmes et des jeunes pour leur parfaite réintégration.

L'évaluation finale du projet a permis d'apprécier ses performances par l'analyse des résultats obtenus. L'exercice s'est déroulé au cours des derniers mois de la mise en œuvre des activités du projet. Elle a passé en revue les réalisations faites au profit des communautés par les agences récipiendaires. Les critères d'évaluation requis sont guidés par des questions clés dont les réponses permettent de s'assurer de l'adéquation du projet avec les priorités nationales et les avantages comparatifs de l'OIM et du PNUD. Ces questions en lien à la pertinence, l'efficacité, l'efficience, la cohérence et la durabilité éprouvent la théorie de changement du projet et apprécient sa plus-value dans la stratégie de délocalisation des communautés vivant dans les forêts classées initiée par le gouvernement.

Les résultats de l'évaluation pourront permettre aux destinataires du rapport de réviser les modèles d'interventions ou de les consolider selon le cas. Les destinataires des résultats de l'évaluation sont : Le Ministère de la cohésion sociale et de la lutte contre la pauvreté, le ministère de l'administration du territoire et de la décentralisation, La SODEFOR, le Ministère du Plan et du Développement, le PBSO, PNUD, l'OIM, le Secrétariat Technique du fonds de consolidation de la Paix en Côte d'Ivoire, les partenaires de réalisation, les organisations de la société civile. La SODEFOR, acteur principal dans la gestion des forêts classées, pourra capitaliser sur les bonnes pratiques et réviser sa stratégie afin de gérer au mieux l'ensemble des forêts classées de Côte d'Ivoire. Les Agences récipiendaires pourront réviser leurs théories de changement, le Ministère du Plan et du Développement assurant la présidence du comité de pilotage du PaCoP appréciera la contribution du projet aux objectifs du plan de consolidation de la Paix.

Le présent rapport aura une structure basée sur une présentation des constats étayés par des données factuelles, des conclusions par critères d'évaluation et des recommandations en lien avec les enseignements tirés. Mais bien avant, les techniques de collecte, de traitement et d'analyse des données seront présentées pour soutenir les preuves scientifiques et socialement légitimes.

**Le « projet de participation des jeunes à la gestion durable des ressources forestières pour le renforcement de la cohésion sociale dans la région ouest de la Côte d'Ivoire »** a été réalisé conjointement par le PNUD et l'OIM sur une durée prévue de 18 mois dans sept (7) localités autour des forêts classées de Haute Dodo (Dogbo et Boua), de Scio (Pinhou, Péhai et Gloubly) et de Séguéla (Wama et Mignoré). Débuté le 18 novembre 2018 et achevé le 30 juin 2020, le projet traite de trois problématiques : Cohésion sociale et Paix, Gestion durable des ressources forestières et implication de la jeunesse. Avec un financement du Fonds de Consolidation de la Paix de 1 500 000 USD dont 1 150 000 USD pour le PNUD et 350 000 USD pour l'OIM, le projet s'adresse particulièrement aux jeunes (filles et garçons) des localités autour des trois forêts classées citées plus haut.

Le cadre de résultats de cette intervention pourrait de ce fait, se résumer à cette question : Comment renforcer la cohésion sociale dans les différentes localités concernées par le processus de déguerpissement des forêts classées et assurer une gestion durable desdites forêts à travers une implication plus accrue des populations et particulièrement celle des jeunes (Garçons et filles)

Après la période de mise en œuvre des activités de cohésion sociale et de protection des ressources forestières dans les localités cibles du projet, les résultats ont été analysés afin de faire ressortir les acquis et leçons pertinentes, en vue de proposer des stratégies efficaces pour la durabilité des résultats.

## 6. Champs et Objectif de l'évaluation

L'évaluation portera sur la période de mise en œuvre du projet par l'OIM et le PNUD. Cette période s'étend sur une durée prévue de 18 mois à compter de novembre 2018. Le projet couvre sept (7) localités autour des forêts classées de Haute Dodo (Dogbo et Boua) dans le département de San-Pedro, de Scio (Pinhou, Péhai et Gloubly) dans le département de Bangolo et de Séguéla (Wama et Mignoré). L'évaluation apprécie la contribution du projet au plan prioritaire pour la consolidation de la Paix par l'analyse des produits générés à l'issue de la réalisation des activités décrites dans le document de projet. L'évaluation donne des précisions sur la manière dont les populations des forêts classées ont été amené à les quitter pour s'installer dans les villages et surtout les mécanismes d'insertion et d'accueil des populations autochtones pour maintenir le vivre ensemble et faciliter la réintégration économique sans discrimination et sans laisser des personnes de côté. L'évaluation jette un regard particulier sur les mécanismes locaux de prévention et résolution de conflits instaurés dans les zones d'intervention du projet, l'accès aux services socio-économiques de base par les communautés délocalisées des forêts classées, la participation des jeunes (filles et garçons) et les femmes des communautés riveraines d'accueil y compris les délocalisées à la gestion durable des ressources forestières et les mécanismes d'alerte précoce institués pour prévenir les occupations illégales des forêts et les conflits intercommunautaires subséquents. La contribution du projet aux changements perceptibles et témoignés sur le niveau de cohabitation entre les jeunes (filles et garçons) des communautés riveraines et ceux des communautés allogènes et allochtones délocalisé(e)s des forêts classées, sera apprécié d'une part et les acquis du projet pour une gestion participative et inclusive des forêts classées comme levier pour la prévention des litiges/conflits liés à l'accès à ces forêts est effective et renforcée, d'autre part.

Dans le souci d'apporter une appréciation objective de la performance du projet soumis à l'évaluation, les questions de l'évaluation selon les critères normés par l'OCDE et repris par les directives de l'évaluation feront l'objet de réponse dans la formulation des constatations. Les questions présentées dans les termes de référence visent à documenter la pertinence du projet au moment de sa conception en lien avec les stratégies nationales et les plans stratégiques des agences du système des nations unies, récipiendaires des fonds. L'efficacité du projet est appréciée à travers les questions telles que « Dans quelle mesure les produits du projet, explicités dans le document du projet, ont-ils été réalisés ? Quels facteurs ont contribué à la réalisation ou à la non-réalisation des produits et effets attendus du projet ? Quelles sont les évidences pour ces constats ? Dans quelle mesure le projet a-t-il fait des progrès contre les indicateurs du Cadre des Résultats du projet ? » qui sont des points essentiels de la théorie de changement proposée à la conception du projet. La cohérence interne et externe du projet est à même de démontrer la synergie et la complémentarité des interventions menées par les différents acteurs de la cohésion sociale et la réconciliation nationale en Côte d'Ivoire. La problématique de la gestion des conflits anime les stratégies politiques depuis plus d'une décennie avec des financements pour adresser la coexistence pacifique entre les communautés. L'analyse de l'efficacité du projet établira le rapport entre le cout budgété du projet et les résultats obtenus en vue de documenter la reproductibilité de la stratégie dans d'autres zones présentant les mêmes défis.

## 7. Approche et Méthode d'évaluation

### 7.1 Approche

Dans le cadre de cette évaluation nous avons eu recours à trois sources de données que sont la revue documentaire, les consultations avec les partenaires de mise en œuvre du projet et les populations bénéficiaires, et l'observation directe sur le terrain. Notre approche a été participative et consultative et a impliqué étroitement les agences d'exécution (responsables de l'évaluation), les partenaires de mise en œuvre (ONG) et les bénéficiaires directs.

L'approche méthodologique a été à la fois quantitative et qualitative.

D'une part, nous avons procédé à une collecte de données documentaires auprès des agences et autres partenaires de mise en œuvre du projet. Cela nous a permis de disposer de données chiffrées collectées auprès des bénéficiaires directs et indirects sur les sites d'exécution du projet. Pour ce faire, nous nous sommes basés sur le cadre de résultats du projet comme point de départ pour formuler les questions dont les réponses nous ont permis de renseigner les indicateurs.

D'autre part, la collecte de données qualitatives a permis d'approfondir l'analyse et de corroborer les voies à travers lesquelles l'approche du projet aurait contribué à la cohésion sociale et à la réduction des conflits. Elle a également servi à expliquer certains des changements éventuels attribués au projet et difficilement captés par une enquête quantitative. Enfin, l'enquête qualitative aura permis de mieux comprendre les perspectives et aspirations des bénéficiaires directs et indirects.

La mission de terrain s'est déroulée au mois d'Août 2020 à Abidjan, San Pedro (Dogbo et Boua), Bangolo (Pinhou, Pèhai et Gloubly), Séguéla (Wama) et Vavoua (Mignoré).

### 7.2 Instruments et procédure de Collecte de données

**Lors de la revue documentaire**, un examen approfondi des documents clés du projet a été entrepris afin d'avoir une compréhension globale du contexte et des besoins des bénéficiaires, des activités prévues dans le cadre de la mise en œuvre, des résultats prévus et des résultats réalisés. La liste des documents consultés et exploités sont annexés au rapport.

La revue documentaire a par ailleurs permis de faire une analyse générale vis-à-vis du contexte pour identifier les événements qui ont soit contribué ou limité la portée et l'efficacité du projet.

**Durant les consultations avec tous les principaux groupes de parties prenantes**, cent cinquante (150) entretiens (entretiens individuels semi-structurés) avec les informateurs clés ont été effectués pour reconstruire les théories du changement qui ont servi de base au projet et aussi pour recueillir des données primaires sur la programmation, la mise en œuvre et les résultats du projet.

À l'occasion des **groupes de discussions**, des données primaires concernant l'efficacité du projet ont été réalisées auprès de sept (7) groupes constitués de bénéficiaires directs et indirects. Les renseignements recueillis grâce à ces groupes de discussion ont permis d'apprécier les résultats. Les groupes de discussion ont été réalisés avec la Chefferie, le comité de paix et les groupements de jeunes et de femmes des sept (7) localités visitées.

### 7.3 Traitement et Analyse des données

L'analyse des données collectées par triangulation s'est faite selon une approche mixte (à la fois qualitative et quantitative). Elle a porté sur celles issues de la revue documentaire, des consultations, des groupes de discussion avec tous les principaux groupes de parties prenantes et des observations directes sur les activités réalisées.

L'analyse rapide a reposé sur la combinaison de l'analyse préliminaire des prises de notes durant les entretiens et des découvertes issues de la session de débriefing entre l'animateur et le preneur de notes. Le mode d'élaboration des découvertes a porté sur la synthèse du discours des enquêtés provenant des prises de notes en fonction du type d'acteur articulant les différents guides. Sur la base des synthèses, on a procédé à une catégorisation et l'analyse de contenu des informations collectées.

Nous avons dans certains cas, enregistré les échanges que nous avons eus avec les différentes cibles. En pareille situation, la transcription des données s'est imposée. Cela a donc consisté à écouter les fichiers audios des entretiens individuels et des groupes en les mettant sous version Word de manière intégrale. Cette activité de transcription respecte des normes précises. Parmi ces normes, quatre jouent un rôle central dans la structuration du travail de transcription. La première concerne l'identifiant à attribuer au fichier Word. La deuxième est relative au paramétrage Word du fichier. La troisième consiste à rendre anonymes les personnes et les lieux cités dans l'entretien et qui sont susceptibles de permettre d'identifier les éléments énumérés. Enfin, la dernière norme se situe au niveau de l'identification des passages relatifs à la qualité de l'enregistrement. Pour ce faire, nous avons eu recours à l'application de traitement et d'analyse de données NVIVO 11.

Pour ce qui concerne les identifiants, il s'est agi de nommer le fichier Word de la transcription avec l'identifiant du participant. Chaque identifiant est composé de quatre positions que sont : Identifiant de la ville, Numéro d'ordre du participant, Type d'entretien et enfin les initiales de l'enquêteur.

Après le dépouillement des entretiens, l'analyse approfondie a consisté à associer des données à l'analyse textuelle. De façon précise, ces deux méthodes d'analyse de données ont permis de mettre en évidence les dimensions structurelles et idéologiques des réalités évoquées par les participants. À côté de la mise en perspective de ces deux dimensions de la réalité du projet, l'autre étape de l'analyse a consisté à mettre en évidence les tendances pour présenter les situations particulières et de mettre en exergue les significations des signes et des symboles

## 8. Les Constatations

À l'issue de la collecte des données qualitatives et quantitatives à travers les consultations des parties prenantes, des groupes de discussion, de la revue documentaire et des visites de terrains, il ressort les constatations suivantes selon les critères de l'évaluation. Les constats formulés sont les réponses aux questions de l'évaluation.

### 8.1 Analyse de la pertinence

**Constat 1 : Le projet s'inscrit dans les priorités nationales de renforcement de la cohésion sociale et de consolidation de la Paix, ainsi qu'aux produits et effets du programme pays, du Plan stratégique du PNUD et de l'OIM et des ODD.**

1. Le Gouvernement, afin de consolider les progrès réalisés depuis 2012 en matière de cohésion sociale, a fait du renforcement de la qualité des institutions et de la gouvernance le premier axe de sa stratégie d'émergence. Au centre de ce processus se situent, entre autres, la consolidation de la cohésion sociale et de l'état de droit, mais aussi l'amélioration de l'efficacité des institutions nationales dans la préparation et la mise en œuvre de politiques publiques répondant aux attentes de tous les Ivoiriens (*Source : PND 2016-2020*).
2. Aussi notons-nous que le projet répond de manière adaptée aux évolutions politiques, juridiques, économiques, institutionnelles dans le pays, car il s'est inscrit dans la dynamique du renforcement des capacités des différents acteurs, à pérenniser et consolider les acquis de la Côte d'Ivoire en matière de consolidation de la paix, de réconciliation nationale et de cohésion sociale après le départ de l'ONUCI dans cette visée de contribuer à la promotion de la paix et de la réconciliation, un accent particulier est mis sur les parties ouest du pays qui font partie des plus affectées par les conflits. (*Source : Prodoc-PACoP*)
3. La finalité recherchée par le programme à plus long terme est de contribuer au développement d'un État pacifique, inclusif et légitime qui lutte contre la pauvreté et les inégalités, en œuvrant au renforcement des droits de l'Homme, conformément à la vision du Gouvernement d'*une Côte d'Ivoire rassemblée et unie, qui offre à son peuple des lendemains meilleurs ; une Côte d'Ivoire où les droits de tous les citoyens sont garantis par une justice équitable* ». À cette fin, le programme a retenu les domaines prioritaires d'intervention suivants : (i) la solidarité, la cohésion sociale et la réconciliation nationale ; (ii) l'état de droit, la justice et les droits de l'Homme ; (iii) la prévention et la lutte contre les violences sexuelles et les violences basées sur le genre ; (iv) la sécurité communautaire.
4. Conformément au Plan Stratégique 2018-2021, le PNUD a dans son rôle fédérateur animé une plateforme opérationnelle permettant de combiner son expertise et celle de l'OIM pour renforcer la résilience des communautés face aux facteurs déclencheurs de conflits communautaires. Le projet est en lien avec la solution type N°2 du plan stratégique du PNUD qui vise à mettre en place une gouvernance plus efficace, plus inclusive et plus responsable (*ODD 16.4*) à travers des appuis au rétablissement des fonctions essentielles de gouvernance et à la contribution aux solutions préventives à long terme qui s'attaquent aux causes profondes des conflits et des catastrophes, y compris la mise en place d'institutions ouvertes, efficaces et responsables et des mécanismes de règlement pacifique des conflits et de promotion de la cohésion sociale dont les femmes, les jeunes, les personnes handicapées et d'autres groupes habituellement marginalisés seront les acteurs clés
5. L'OIM a réalisé le projet en lien avec son plan stratégique 2019-2023 afin de créer les conditions de respect des droits des populations délocalisées vers les villages d'accueil et contribuer à l'amélioration de leur bien-être socioéconomique, mais surtout en faisant en sorte que les délocalisations se déroulent dans des conditions sûres, en bon ordre et dans la dignité.

**Constat 2 : Le projet a contribué à la théorie du changement de l'effet 2 du CPD relative aux institutions étatiques et non étatiques, mettant en œuvre des politiques publiques et des stratégies inclusives et durables qui renforcent la gouvernance et la cohésion sociale et réduisent les inégalités l'effet correspondant du programme Pays**

6. La théorie du changement du programme de pays stipule que pour réduire les tensions et prévenir les conflits, améliorer la sécurité des communautés et renforcer les relations entre les communautés déguerpies des forêts classées et les riverains, trois changements devront être observés :
- **La confiance accrue entre les populations grâce à la sensibilisation et la formation de celles-ci,**
  - **La cohésion sociale réelle au sein des communautés** grâce au renforcement des mécanismes locaux de résolution et de prévention des conflits et le rapprochement des communautés (jeunes et femmes),
  - **La stabilité et la paix sociale à travers à des activités socioculturelles et économiques conjointes.**
7. Le projet s'inscrit dans la dynamique de la théorie du changement de la composante Gouvernance et Etat de Droit du CPD 2016-2020, au vu d'une part, de l'engagement du projet à former les populations sur les outils de prévention et de gestion des conflits et d'autre part, du nombre de personnes effectivement formées sur les thématiques des droits de l'homme, du genre, de la protection des enfants, de la prévention, de la gestion des conflits, des Droits Humains, de la résolution des conflits, de la cohésion sociale et de la coexistence pacifique.

**Constat 3 : Fondé sur le respect des Droits Humains, le projet a appuyé la mise en place d'activités génératrices de revenus pour les femmes délocalisées.**

8. Les bénéficiaires du projet sont aussi bien les communautés délocalisées que celles d'accueil. Aucune différence n'est faite entre les allogènes, les autochtones et les allochtones quant aux bénéfices. Ainsi donc le projet s'est inscrit dans le champ des trois effets majeurs visés par les axes prioritaires et stratégiques<sup>1</sup> du document de programme d'appui à la consolidation de la paix (Prodoc-PACoP)

## **8.2 Analyse de l'efficacité**

**Constat 4 : Le projet du fait de son objet et sa chaîne de résultat contribue au PND 2016-2020, au produit 1.3 du CPD 2016-2020 à l'ODD 4**

9. Le projet a mis en place 7 comités locaux qui constituent des cadres de dialogue pour une mobilisation des femmes et des jeunes pour la cohésion sociale (*indicateur 1.3.1 / CPD*) avec un taux de participation des femmes au sein des comités estimé à 34% (*indicateur 1.3.3 / CPD*).
10. Les populations vivant dans les forêts classées ciblées ont été délocalisées dans le respect de leur dignité et des infrastructures sociales (pompes hydrauliques, écoles, etc.) ont été réhabilités pour augmenter les capacités d'accueil du fait de l'accroissement de la population des villages d'accueil (*ODD 4.1.*).

<sup>1</sup>Effet1 : « Les communautés dans leur diversité et les groupes vulnérables, notamment les femmes, les déplacés et retournés, vivent dans un environnement où les tensions sociales et politiques sont réduites, les risques d'apatridie maîtrisés, et la protection des personnes et des biens garantie »

Effet 2 : « Les communautés les plus défavorisées, notamment les femmes, ont accès de façon équitable à des services de justice de qualité, et vivent dans un environnement où le respect des droits de l'Homme est assuré »

Effet 3 : « Les populations vulnérables, en particulier les femmes et les jeunes, bénéficient de services de prévention et de protection contre les violences basées sur le genre ».

**Constat 5: L'efficacité du projet est vérifiée dans les faits par des témoignages des bénéficiaires finaux, toutefois, les indicateurs de suivi des produits n'ont pas été monitorés de façon rigoureuse**

Il était entendu pour ce qui est des produits que :

11. ***Des mécanismes locaux de prévention (dialogue) et résolution de conflits seraient instaurés dans les zones cibles*** ; et à la fin du projet, il est enregistré :

- 7 comités locaux (*cible prévue : au moins 6*) formés sur la prévention et de résolution des conflits (État des lieux, analyse du fonctionnement, réalisation du suivi de la cohésion sociale dans leur localité) avec 89 membres dont 66% d'hommes et 34% de femmes ;
- 109 spécialistes communautaires (*cible prévue : 100*) membres de comités locaux (filles et garçons) formés à la prévention et à la résolution des conflits fonciers ;
- 16 causeries éducatives (*cible prévue : au moins 6*) organisées sur la cohésion sociale, le dialogue communautaire, la prévention des conflits

12. Et que : ***Les communautés et en particulier, les jeunes filles et garçons, y compris les femmes des communautés délocalisées/déguerpies des forêts classées, ont accès aux services administratifs et socio-économiques de base*** ; les résultats obtenus sont:

- À Pinhou : Un forage hydraulique équipé d'une pompe à motricité humaine a été construit et un bâtiment de 4 classes avec bureau de directeurs équipés de tables-bancs et bureaux (EPP Pinhou) réhabilités ;
- À Péhai : Un forage hydraulique équipé d'une pompe à motricité humaine est construit ;
- À Gloubly : Un forage hydraulique équipé d'une pompe à motricité humaine est construit
- À Mignoré : Un bâtiment de 3 classes et 1 bureau de directeurs équipés de tables-bancs et bureau sont réhabilités (EPP Prozy 1)
- À Wama : un préau de rencontres communautaires est construit et équipé en chaises et un bâtiment de 3 classes et 1 bureau de directeurs sont réhabilités et équipés de tables-bancs et bureaux (EPP Ouahama) ;
- À Dogbo : les toilettes du centre de santé sont réhabilitées
- 4 localités ( La sous-préfecture de Séitifla, la sous-préfecture de Séguéla, Kahin et la sous-préfecture de Dogbo) ont bénéficié d'équipements médicaux, informatiques et de matériels de lutte contre la Covid 19 (mégaphones, moto, gels mains, dispositif de lavage de mains
- C'est au total 03 forages, 03 écoles primaires, 01 préau de rencontres et les toilettes d'un centre de santé (*cible prévue : au moins 5 infrastructures*) qui ont été mis à la disposition des bénéficiaires du projet.

13. Pour ce qui est du produit « ***Les jeunes (filles et garçons) et les femmes des communautés riveraines d'accueil y compris les déguerpis participent à la gestion durable des ressources forestières*** », les résultats suivants ont été obtenus :

- 02 comités de suivi et de gestion participative de la forêt classée (*cible prévue : au moins 3*) formés en biodiversité, développement durable, en suivi communautaire de la forêt et l'observation indépendante
- 48 (filles et garçons) des communautés riveraines d'accueil et des communautés déguerpies des forêts classées sont capables d'assurer conjointement la gestion des ressources forestières, le suivi et la surveillance communautaires des forêts classées

- 90 agents de la SODEFOR sont capables d'animer un dialogue multipartite pour la prévention et la résolution des conflits liés à l'occupation illicite des forêts classées

14. Pour ce qui est du produit « **Des mécanismes d'alerte précoce impliquant les jeunes (filles et garçons) et les femmes des communautés riveraines et infiltrées sont institués en vue de prévenir les occupations illégales des forêts et les conflits** »

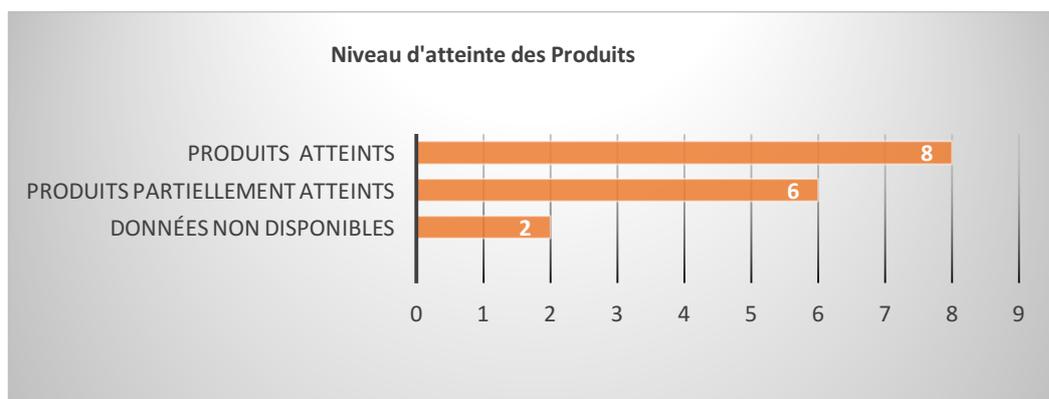
- 02 plateformes de dialogue multi-acteurs de gestion participative des forêts classées ont été installées (*cible prévue : au moins 3*) en vue de prévenir les occupations illégales et les conflits
- Le nombre de situations conflictuelles anticipées grâce aux systèmes d'alerte précoce (*cible prévue : 20*) n'a pas pu collecté par la mission

15. Le tableau suivant donne le niveau d'atteinte des produits du projet suivants les indicateurs retenus

Code	Libellé du produit	Indicateur	Valeur cible	Valeur réalisée	Appréciation	Sources de vérification
1.1.	<b>Des mécanismes locaux de prévention (dialogue) et résolution de conflits instaurés dans les zones cibles</b>	Nombre de comités locaux de prévention dotés d'outils de gestion de conflits fonctionnels	6	7	Atteint	Rapport du projet
		Nombre de spécialistes communautaires membres de comités locaux (filles et garçons) formés à la prévention et à la résolution des conflits fonciers	100	109	Atteint	Rapport du projet
		Taux de participation des femmes dans les instances de gestion et de prévention des conflits communautaires	30%	34%	Atteint	Observation directe
		Nombre de dialogues intercommunautaires réalisés	6	4	Atteinte	Rapport du projet
1.2.	<b>Les communautés délocalisées des forêts classées, ont accès aux services socio-économiques de base</b>	Pourcentage de jeunes garçons issues des communautés délocalisées ayant accès aux services administratifs et socio-économiques de base	10%		Non disponible	
		Pourcentage de jeunes Filles issues des communautés délocalisées ayant accès aux services administratifs et socio-économiques de base	10%		Non disponible	
		Nombre d'infrastructures socio-économique de base réhabilitées accessibles aux jeunes déguerpis des forêts classées	5	8	Atteint	Observation directe
		Nombre de préfectures et structures administratives publiques (soutenu par le Projet) en capacité d'offrir des services d'appui et d'assistance aux jeunes (filles et garçons) déguerpis des forêts classées	3	3	Atteint	Observation directe / Interviews
2.1.	<b>Les jeunes (filles et garçons) et les femmes des communautés riveraines d'accueil y compris les déguerpis participent à la gestion durable des ressources forestières</b>	Nombre de plateforme de gestion participative et inclusive des forêts classées contribuant à la prévention et gestion des conflits	3	2	Partiellement atteint	Rapport du projet
		Nombre de jeunes (filles et garçons) des communautés riveraines d'accueil et des communautés déguerpies des forêts classées capables d'assurer conjointement la gestion des ressources forestières, le suivi et la surveillance communautaires des forêts classées	100	48	Partiellement atteint	Rapport du projet
		Nombre d'agents de la SODEFOR capables d'animer un dialogue multipartite pour la prévention et la résolution des conflits liés à l'occupation illicite des forêts classées	90	30	Partiellement atteint	Rapport du projet
2.2.	<b>Des mécanismes d'alerte précoce impliquant les jeunes (filles et garçons) et</b>	Nombre de système d'alerte précoce en vue de prévenir les occupations illégales et les conflits	3	7	Atteinte	Rapport du projet

les femmes des communautés riveraines et infiltrées sont institués en vue de prévenir les occupations illégales des forêts et les conflits intercommunautaires subséquents	Nombre de situations conflictuelles anticipées grâce aux systèmes d'alerte précoce	20	18	Partiellement atteint	Rapport du projet
	Nombre de brigades de surveillance communautaire capable d'anticiper l'occupation illégale des forêts classées	6	6	Atteint	Observation directe
	Nombre d'agents de l'administration forestière (formés à la prévention des VBG) et capable de lutter contre les VBG et d'assurer les respects des droits humains	200	30	Partiellement atteint	Rapport du projet
	Nombre d'acteurs (autorités et leaders locaux, les représentants de la SODEFOR, les associations de jeunes et les femmes) capables d'assurer la gestion des informations, de la rumeur et les outils de collecte de rapportage	100	90	Partiellement atteint	Rapport du projet

16. On obtient donc la synthèse suivante :



**Constat 6: Des mécanismes locaux de prévention (dialogue) et résolution de conflits instaurés dans les zones cibles ont contribué à réduire les méfiances entre les communautés et à créer un environnement propice au dialogue et à la paix durable.**

17. Les activités de rapprochement initiées par le PNUD et OIM ont rencontré l'adhésion des populations autochtones, allochtones et allogènes. Selon les témoignages recueillis, l'accès à l'eau et aux infrastructures de base était une véritable source de conflits. La réhabilitation de la pompe (à Pinhou, Péhai et Glouby) par le projet a permis aux populations d'avoir accès à l'eau potable et créer le rapprochement des deux peuples. (*Source : Consultations et groupe de discussion*)
18. Afin d'assurer une gestion efficace et durable des points d'eau, **des comités de gestion des points d'eau** ont été mis en place partout où des PMH existent sur l'espace géographique du Projet. Pour ce faire, deux membres de chaque comité ont été identifiés et formés à l'entretien de niveau 1 des pompes à motricité. À leur installation, les comités ont également bénéficié de formation sur l'organisation et le fonctionnement d'un comité de gestion de points d'eau (voir guide en annexe).
19. La sensibilisation des communautés des forêts classées a été déterminant dans leur décision de se délocaliser. Des manuels de formation sur la cohésion sociale et l'animation des comités de prévention et résolution de conflits destinés aux membres de comités et chefs de communauté, ont été confectionnés et distribués à cet effet (*source : collecte de données auprès des bénéficiaires*).

**Les messages de sensibilisation validés pendant une séance de travail conjointe entre le Ministère de la Solidarité, Cohésion Sociale et Lutte contre la Pauvreté, la SODEFOR et l'OIM sont les suivants :**

- Ensemble cultivons la paix pour mieux développer notre localité
  - Mon ami, nos différences culturelles là, c'est une richesse hein !
- Le DIALOGUE est une arme qui brise la méfiance, pratiquons-le!*
- Vivons la paix et la cohésion sociale à travers nos paroles et actions
  - Djo, travailler main dans la main c'est mieux dèh !
  - Respecter les lois nationales c'est aussi préparer la paix et le vivre ensemble
  - Mon frère, ma sœur, y a rien dans palabre, parlons et comprenons-nous, car la paix est mieux !

20. Leurs actions ont contribué à ramener la paix où besoins étaient, en favorisant le **dialogue communautaire** impliquant l'ensemble des leaders et membres des communautés autochtones, allochtones et allogènes des villages cibles et les infiltrés/délocalisés de la forêt classée de Scio. Les fora sur la « *disponibilité des riverains et les conditions d'accueil des éventuels délocalisés de la forêt classée de Scio* », y ont pleinement contribué. Elles ont aussi accompagné l'organisation d'activités favorisant le rapprochement entre différentes communautés.

**Constat 7: L'adhésion et l'engagement des autorités traditionnelles et les leaders de jeunes et de femmes ont été des facteurs qui ont engendré les succès constatés du projet**

21. Nous notons à ce propos que concernant la paix et la cohésion sociale, les chefs de villages et leaders communautaires sont montrés engagés dans le processus. Ils ont adhéré au projet et ont tous été d'accord sur le fait que sans l'entente, l'union, la paix et la solidarité ils ne pourront pas arriver à protéger la forêt. Ils ont donné leur accord pour accueillir les populations déguerpies. À titre d'exemple, les populations déguerpies de la forêt classée de Vavoua ont été accueillies à bras ouverts dans le village de Mignoré (village cible du projet). Le Chef de ce village a hébergé 4 grandes familles chez lui. Cela montre que le message de coexistence pacifique, de cohésion sociale et de promotion de la paix a été accepté par les populations.
22. Les activités de sensibilisation ont permis d'atténuer les risques de violence liés aux opérations de délocalisation des populations infiltrées des forêts classes comme en témoigne le chef des délocalisés du campement Patricekro: « *nous sommes sortis de la forêt en toute sécurité et sans heurts à cause des messages de paix que vous avez prôné. Nous avons remarqué également que ces messages ont atteints nos hôtes qui ont bien voulu nous accueillir à Boua* ».

**Constat 8: Le rôle des femmes a été déterminant dans la recherche de solution**

23. Même si elles sont sous représentées dans les comités de paix, la contribution des femmes dans la recherche de la paix est considérable. Elles ont toujours su bien poser le problème du genre (enfants et adolescents) au sein des comités de paix. Propos du chef de village de Dogbo : « ***les femmes sont plus proactives que les hommes. Elles ont assez de flair pour prévenir les conflits et sont assez écoutées par les jeunes*** ».
24. Grâce à la formation reçue sur la cohésion sociale, le nombre conflits à nettement baissé. Lorsqu'un conflit se pointe à l'horizon, tout de suite, ils se rappellent qu'ils sont tous frères et devraient travailler en fonction, ils le règlent à l'amiable. Les femmes à leur niveau conseillent leurs enfants et leurs maris pour que la paix demeure toujours (Chef du Village de BOUA et DOGBO et idem pour la quasi-totalité d'entre eux).

**Constat 9 : Les communautés délocalisées des forêts classées, ont accès aux services socio-économiques de base**

25. Toutes les préfectures et structures administratives publiques (Sous-préfectures de Séitifla, Kahin-Zarabaon et Dogbo) soutenues par le Projet s'investissent davantage aujourd'hui en capacité d'offrir des services d'appui et d'assistance aux jeunes (filles et garçons) déguerpis des forêts classées (*source : enquête de terrain auprès des autorités préfectorales rencontrées*)

**Constat 10 : Les jeunes (filles et garçons) et les femmes des communautés riveraines d'accueil et des communautés déguerpies des forêts classées sont capables d'assurer conjointement la gestion des ressources forestières, le suivi et la surveillance communautaire des forêts classées**

26. Le regroupement de plusieurs membres de communautés au sein des CPSF est un gage de paix et de cohésion sociale. Les différents membres issus des villages avoisinants la forêt permet de réunir tous les villages sur la même table autour du sujet de la protection de la forêt et de la paix. Par ailleurs les comités de protection et de surveillance de la forêt continuent le travail de sensibilisation.
27. Des plateformes de gestion participative et inclusive des forêts classées contribuant à la prévention et gestion des conflits constituées des communautés d'accueil et des délocalisés sensibilisés font appel à la participation 48 jeunes issus de 2 comités de suivi et de gestion participative de la forêt classée formés en biodiversité, développement durable, en suivi communautaire de la forêt et l'observation indépendante ; les actions coordonnées ont non seulement permis une gestion conjointe et collaborative des ressources forestières, le suivi et la surveillance communautaire des forêts classées, mais aussi favoriser le reboisement de 300 ha de forêts classées avec une forte implication des jeunes ;
28. Dans le cadre du développement des Associations Villageoises d'Épargnes et de Crédits (AVEC) et du renforcement de leurs capacités pour la conception et la mise en œuvre des projets et la mobilisation des financements privés en cofinancement, plus de 277 personnes ont été mobilisées et 125 sensibilisés et formés sur l'importance de se constituer en AVEC. On note à cet effet que 5 AVEC sur 5 programmés, ont été développés. Au niveau de Pinhou, Gloubly et Péhai les communautés d'infiltrés/délocalisés 60 jeunes ont été formés sur les opportunités d'activités économiques en lien avec la préservation de la forêt classée de Scio (apiculture, emplois verts, etc.). Ces sessions ont permis aux populations d'être acteurs de l'identification des Activités Génératrices de Revenus sur les emplois verts.

**Constat 11 : Des mécanismes d'alerte précoce impliquant les jeunes (filles et garçons) et les femmes des communautés riveraines et infiltrées sont institués en vue de prévenir les occupations illégales des forêts et les conflits**

29. En vue d'anticiper ou de prévenir les occupations illégales de la forêt classée de Scio et les conflits intercommunautaires, 07 comités d'alerte précoce composés chacun de 11 membres dont 03 autochtones, 03 allochtones, 03 allogènes et 02 représentants d'infiltrés/délocalisés, ont été installés dans les villages riverains de la forêt classée du Scio en présence des Chefs de village et de communautés. Pour son fonctionnement, chaque comité a reçu, des matériels de communication (02 téléphones portables) et de rapportage (01 registre).
30. Afin de rapprocher les jeunes, des campagnes de sensibilisation et des mini-tournois de football ont été organisés dans chacune des 7 localités. Organisés pour développer l'esprit de fair-play et de convivialité, ces tournois se sont déroulés sans aucun incident. Ils ont permis aux jeunes riverains et infiltrés de se rapprocher et aux communautés de rompre avec la méfiance et la suspicion.
31. Toujours dans le cadre de la prévention des conflits, il était prévu de mettre en place des comités composés de jeunes issus des 20 communautés riveraines d'accueil y compris les déguerpis. Ces comités ont effectivement été mis en place et travaillent en collaboration avec les groupements d'intérêt en charge de la gestion durable des ressources forestières intercommunautaires.
32. **Dans cette veine, on note que 30 leaders communautaires et membres des comités de paix constitués de Chefs de villages et leurs secrétaires, les Chefs de communautés allochtones et allogènes, les représentants des infiltrés / délocalisés ont été formés sur la mise en place et le fonctionnement d'un système d'alerte précoce.**
33. Les capacités de l'administration forestière ont été renforcées par une formation à la prévention des VBG. Là où, l'on attendait environ 200 personnes formées, seulement **30 responsables** et

agents de la SODEFOR ont été formés **sur les droits humains et les violences basées sur le genre (VBG)**. Il s'agit principalement de agents de la SODEFOR issus de la Direction du Centre de Gestion de Man et des Unités de Gestion Forestière du Scio (Kahin) ; du Cavally (Zagné) ; du Goin-Debé (Guiglo) ; de Duekoué ; du Mont Tia (Kouibly) ; de Téapleu ; de Yalo (Man) ; de Sangouiné (voir rapport en annexe). Ces formations ont permis de rendre les acteurs plus aptes à la lutte contre les VBG et d'assurer les respects des droits humains.

**Constat 12 : La combinaison des expertises liées aux avantages comparatifs de l'OIM et du PNUD a facilité les activités de base de la théorie de changement du projet**

34. L'OIM a mis en œuvre des activités (infrastructures d'accueils, orientation vers les services d'état civils pour la production de documents de mobilité) afin de garantir les droits des personnes délocalisées ;
35. Le PNUD a créé une plateforme opérationnelle de gestion des activités à travers la mobilisation des acteurs locaux (autorités locales), gouvernementaux (Ministère de la cohésion sociale et de la lutte contre la pauvreté), la SODEFOR pour soutenir la politique de délocalisation des populations des forêts classées.

**Constat 13: Le projet a accompagné les actions de délocalisation des communautés vivant dans les forêts sacrées initiées par la SODEFOR, toutefois aucune des agences récipiendaires n'a pu documenter le nombre de personnes touchées par les délocalisations, ni les conditions de leur réintégration sociale**

36. Selon la SODEFOR, la population à relocaliser de l'intérieur des forêts classées vers les villages en périphérie est estimée à 26 216 personnes à Dogbo, 4 320 personnes à Pinhou, 2 000 personnes à Gloubly, 9 000 personnes à Péhai, 15 000 personnes à Mignoré (*Source: SODEFOR*). A la suite des sensibilisations et autres activités de rapprochement menées par le projet, plusieurs personnes sont sorties volontairement des forêts classées. La mission n'a pas pu disposer d'une base de données des personnes délocalisées (*en dehors de chiffres annoncés par les villageois*) pour en faire une analyse en lien avec cette démographie et les infrastructures en place dans les villages d'accueil.
37. Cette insuffisance relative pourrait être due aux engagements pris par le projet en lien avec les résultats escomptés. Le cadre de résultats n'a pas indiqué d'indicateurs basés sur le nombre de délocalisés par sexe. Néanmoins, le projet est comptable du pourcentage de jeunes issues des communautés délocalisées ayant accès aux services administratifs et socio-économiques de base sur le nombre de jeunes sortis des forêts classées. Le suivi de cet indicateur nécessitait la mise en place d'une base de données des délocalisés

**Constat 14: Le projet a facilité la mise en place d'activités génératrices de revenus pour les femmes ainsi que des infrastructures sociales pour améliorer leurs conditions d'existence**

38. S'agissant de l'accès des communautés délocalisées des forêts classées (y compris les femmes et les jeunes) aux infrastructures socio-économiques de base, on note la réalisation de 03 forages hydrauliques équipés d'une pompe à motricité humaine, d'une clôture avec portillons métalliques. Ces infrastructures socio-économiques de base et administrative construites ou réhabilitées pour certains profitent à toutes les communautés sans distinction. Car elles sont en plus des travaux champêtres, responsables de l'approvisionnement en eau des ménages ruraux. Ces tâches sont rendues ardues en période d'hivernage et pendant la saison sèche où pour avoir accès à l'eau, elles sont obligées parfois à parcourir de longues distances. Finalement, on retient que la mise en place de ces 03 forages hydrauliques a considérablement permis d'améliorer l'accès et la disponibilité en eau potable des ménages et partant de réduire la pénibilité des tâches ménagères des femmes

39. Si le projet de tricycles a enregistré les meilleures performances, car sources d'emploi pour les jeunes et de soulagement de peine pour les femmes de DOGBO et de BOUA. Cela permet aussi aux femmes de transporter leurs marchandises, cela n'est pas le cas pour le projet de broyeuse dans l'ensemble des localités. Car selon les propos de bénéficiaires, elles toutes arrivées avec des pièces manquantes et n'ont jamais été utilisées.

#### **CONSTAT ET CHANGEMENT OBSERVABLES AU TITRE DU RÉSULTAT 1 :**

**Ce résultat visait à renforcer la cohabitation pacifique entre les jeunes (filles et garçons) des communautés riveraines et ceux des communautés allogènes et allochtones délocalisé(e)s des forêts classées.**

**Constat 15: Des mécanismes locaux de prévention (dialogue) et résolution de conflits sont instaurés dans les zones cibles et contribuent à réduire les méfiances entre les communautés et à créer un environnement propice au dialogue et à la paix durable**

#### 40. En matière de rapprochement communautaire avec implication de femmes et des jeunes

- Les activités de rapprochement communautaires ont contribué à l'apaisement dans les zones d'intervention du projet en proie à des méfiances et Violences Basées sur le Genre. Elles ont contribué à atténuer les tensions et à offrir des possibilités réelles de cohabitation et de vivre ensemble entre les communautés.
- Les séances de formation sur les thématiques en lien avec la cohésion sociale et le respect des droits humains ont favorisé la capitalisation de connaissances et l'émergence de solutions pour un maintien de relations communautaires pacifiques et dynamiques.
- Les communautés avec à leur tête, les chefs de villages et leaders communautaires se sont montrés engagés dans le processus de paix et de cohésion sociale. Ils ont adhéré au projet et ont tous été d'accord sur le fait que sans l'entente, l'union, la paix et la solidarité ils ne pourront pas arriver à protéger la forêt. Ils ont donné leur accord pour accueillir les populations déguerpies. **(Enquête de terrain)**
- À titre d'illustration, on note que les populations délocalisées de la forêt classée de Vavoua ont été accueillies à bras ouverts dans le village de minoré. Le Chef de ce village, pour donner l'exemple, a hébergé 4 grandes familles chez lui. Cela montre que le message de coexistence pacifique, de cohésion sociale et de promotion de la paix a bel et bien été accepté par les populations. Les uns et les autres s'acceptent et partagent les mêmes espaces.
- Les activités de sensibilisation ont permis d'atténuer les risques de violence liés aux opérations de délocalisation des populations infiltrées des forêts classes comme en témoigne le chef des délocalisés du campement Patricekro: **« nous sommes sortis de la forêt en toute sécurité et sans heurts à cause des messages de paix que vous avez prôné. Nous avons remarqué également que ces messages ont atteint nos hôtes qui ont bien voulu nous accueillir à Boua ».**
- Le projet a contribué à renforcer la confiance entre les communautés et la collaboration entre les jeunes et les autorités traditionnelles à travers les comités locaux mis en place **« Chaque fois qu'il y a un conflit, nous faisons appel au comité, nous arrivons à résoudre des conflits sans passer par le tribunal »**, se sont exprimé les chefs de village de Pinhou avec beaucoup de fierté.
- En sommes, le projet a permis de renforcer la résilience des populations et susciter des élans de solidarité des populations riveraines à l'endroit des ex-infiltrés dans toutes les zones du projet. Aucun incident humanitaire majeur n'a été signalé durant les opérations. Dans le Scio et la haute Dodo, et Séguéla, des déplacés ont été hébergé par les riverains.

#### 41. En matière de Prévention et Résolution des conflits

- Grâce à la formation reçue sur la cohésion sociale, les conflits sont contenus selon les dires du chef du village, du président du comité d'organisation, un jeune du village et une dame.

Lorsqu'un conflit se pointe à l'horizon, tout de suite, ils se rappellent qu'ils sont tous frères et devraient travailler en fonction, ils se règlent à l'amiable. Les femmes à leur niveau conseillent leurs enfants et leurs maris pour que la paix demeure toujours.

- Hormis PINHOU où la résolution d'un conflit inter-ethnique a été déportée devant les autorités administratives, on note dans l'ensemble, partout, où il y a eu des conflits ou des présomptions de conflits, que les Comités Locaux de Paix ou Comité d'Alerte Précoce ont été à la hauteur.
- L'efficacité des Comités d'Alerte Précoce s'est fait ressentir dans certaines localités comme PEHAI, où aucun conflit n'a été enregistré. Les actions des femmes à travers les AVEC et les séances de sensibilisation animées dans le cadre des comités d'alerte précoce, ont favorisé l'instauration d'un climat de paix pour l'anticipation sur les conflits intercommunautaires
- Force est de reconnaître que le projet à vouloir rapprocher les populations vaille que vaille, a fini par créer un conflit d'ordre culturel. Il s'agit du non-respect des us et coutumes des uns par les autres. A titre d'exemple, A Pinhou et Péhai, il est interdit de porter des masques. Le port du « voile intégral est aussi considéré comme un port de masque. La cohabitation avec certaines populations musulmanes sorties des forêts est souvent rendue difficile à cause du port de voile.

#### 42. En matière d'adhésion volontaire aux opérations de déguerpissement et du bien-fondé du projet

- Le message de coexistence pacifique, de cohésion sociale et de promotion de la paix a bel et bien été accepté par les populations. Les bienfondés du projet ont été compris par les communautés. Le déguerpissement récent sans incident de 13 000 (*source : habitant de Minoré*) personnes issues de 17 campements, de la forêt de Séguéla (localité de Mignoré) en deux jours seulement.
- Aussi notons-nous la sortie volontaire récente de 4 000 personnes de la même forêt du côté de Wama ; faisant passer le nombre de personnes sorties de la forêt de côté de cette localité de 6 000 à 10 000 (*source : déclaration d'un villageois lors de l'atelier de revue du projet*).

**Constat 16: Les communautés délocalisées des forêts classées ont désormais accès aux services socio- économiques de base. Cela participe fortement du renforcement de la confiance, de la cohésion et de la paix entre elles et les communautés d'accueil.**

43. La réalisation d'infrastructures sociales de base et surtout de forages hydrauliques dans les villages cibles a été un catalyseur fort et une porte d'entrée pour l'acceptation du projet par les populations bénéficiaires. L'accès à l'eau potable a toujours constitué un point d'achoppement entre les femmes des différentes communautés. C'est pour cette raison que toutes les femmes interrogées lors de notre entretien, ont estimé que la construction de points d'eau a été salutaire dans ce projet ; les propos se résument en ces termes : « *les pompes ont contribué à réduire les querelles entre nous les femmes, et donc les conflits entre les communautés, car lorsqu'une bagarre implique les femmes, elle met du temps pour finir* ».

44. Tous ont désormais un accès équitable et facile à l'éducation et à la santé. La construction/réhabilitation /équipement d'écoles et de centres de santé a permis d'améliorer l'accès équitable des enfants des deux communautés à la formation et aux soins.

45. À BOUA par exemple, les déguerpis représentent environ 3 fois la population des villages de Dogbo et de Boua. Si au-delà du problème de logement auquel fait déjà face cette population, vient s'ajouter celui des infrastructures sociales de base, alors à quoi nous attendre, sinon qu'à des conflits de cohabitation. C'est pourquoi nous disons que les infrastructures sociales de bases ont contribué à pacifier les localités cibles du projet.

**Constat 17: La sécurisation des forêts classées est perceptible sur le terrain.**

46. Les bons résultats obtenus à la suite des réunions de sensibilisation font que les populations infiltrées dans les forêts :

47. Désertent elles-mêmes les grands campements avant l'arrivée des troupes sur le terrain.
- Sortent volontairement de certaines forêts classées
  - De nombreuses plantations sont abandonnées.
  - Se rapprochent de plus en plus de la SODEFOR et des Autorités Administratives pour négocier des délais devant leur permettre de quitter définitivement les forêts classées
48. En matière d'appui des AVEC pour les activités génératrices de revenus, on note :
49. En premier lieu qu'outre les formations reçues dans le cadre des AVECs, les groupements constitués ont acquis des Tricycles, casques, bâches, Moto tricycles, Motopompes, et des broyeuses. Cela leur a permis après leurs sorties de forêt, de s'adonner à de nouvelles activités génératrices de revenus.
50. En second lieu, il ressort que le « projet tricycles » a enregistré les meilleures performances, car ils sont permis à de nombreux jeunes de sortir de l'oisiveté. Les tricycles servent généralement au transport des personnes et des marchandises des commerçants.
51. On note enfin que tous les projets mis en place dans le cadre des AVEC ont connu un succès sauf, le « projet broyeuse ». En effet ce projet n'a eu d'impact que d'augmenter la colère des bénéficiaires, car les machines sont toutes arrivées avec des pièces manquantes et n'ont jamais pu être utilisées. Il était planifié d'installer un moulin dans chaque village pour améliorer les conditions des femmes, mais au lieu d'une décortiqueuse de riz et de maïs (cultures les plus pratiquées dans la région), elles ont reçu des broyeuses à manioc (juste 2 à 3 exploitantes par village). Pire avec des pièces manquantes. Ce qui n'a pas permis leur installation par l'équipe projet. Aussi notons-nous qu'aucun technicien n'a été formé à son entretien.

#### **CONSTATS ET CHANGEMENTS OBSERVABLES AU TITRE DU RÉSULTAT 2 :**

***Ce résultat visait à faire de la gestion participative et inclusive des forêts classées, le levier de la prévention des litiges/conflits liés à l'accès aux forêts classées. Le constat des résultats d'extrants fait suite à des changements au niveau des acteurs et des communautés concernées. Les changements observables imputables aux effets directs et indirects du projet se présentent comme suit <sup>2</sup>:***

#### **Constat 18: Les jeunes (filles et garçons) et les femmes des communautés riveraines d'accueil et des communautés déguerpies des forêts classées sont capables d'assurer conjointement la gestion des ressources forestières, le suivi et la surveillance communautaires des forêts classées**

52. L'action des 7 Associations Villageoises d'Épargnes et de Crédits (AVECs) installés pour conduire les opérations d'emplois verts a permis d'identifier 5 sites de pépinières d'arbres forestiers mis en place par les groupements de jeunes. Deux (2) plateformes de dialogue multi acteurs de gestion participative et Sept (7) comités locaux de gestion participative des FC ont été installés. Aussi, notons-nous élaboration de sept (7) plans d'actions de préservation et de restauration des FC élaborés. Ces actions ont permis le reboisement de 300 ha dans les forêts classées de Scio et de Haute Dodo ;
53. Jusqu'à la clôture du projet, 36 patrouilles de sécurisation des forêts classées 52 patrouilles de consolidations ont été réalisé dans 19 forêts classées et cela a abouti à la destruction de 1917 campements et abris précaires et la destruction d'environ 16400 hectares de jeunes plantations. L'impact de ces actions réalisées dans le cadre du programme de déguerpissement de la SODEFOR couplé au projet conjoint PNUD-OIM est perceptible sur le terrain. L'on a assisté à des sorties volontaires des populations de certaines forêts classées, l'abandon de nouvelles plantations, l'adhésion des grands commandements militaires et des autorités administratives judiciaires ainsi que les élus. Le rapprochement des populations infiltrées des forêts de la SODEFOR et des autorités administratives pour négocier des délais devant leur permettre de quitter définitivement les forêts classées

<sup>2</sup> Toutes les statistiques fournies sont issues de notre enquête de terrain.

**Constat 19: Des mécanismes d’alerte précoce impliquant les jeunes (filles et garçons) et les femmes des communautés riveraines et infiltrées sont institués en vue de prévenir les occupations illégales des forêts et les conflits**

54. Suite à la mise en place de 2 plateformes de dialogue multiacteurs de gestion participative et inclusive des forêts classées contribuant à la prévention et gestion des conflits impliquant chacune **48 jeunes** des communautés riveraines d’accueil et des communautés déguerpies des forêts classées capables d’assurer conjointement la gestion des ressources forestières, le suivi et la surveillance communautaires des forêts classées, le constat fait en termes d’impact est le suivant :
- L’effectif des animateurs de la SODEFOR capables d’animer un dialogue multipartite pour la prévention et la résolution des conflits liés à l’occupation illicite des forêts classées est passé à 90. L’impact a été sans précédent ;
  - Des plateformes de gestion participative et inclusive des forêts classées mises en place à l’effet de prévenir et de gérer les conflits constitués des communautés d’accueil et des délocalisés sensibilisés ont permis de créer la confiance entre la SODEFOR chargée du déguerpissement et les populations infiltrées ;
  - Les rencontres d’informations et d’échanges avec les populations initiées avec la participation de la SODEFOR relativement aux opérations de délocalisation ont permis de dissiper les inquiétudes des localités riveraines face à la pression démographique dont elles font l’objet ;
  - La majeure partie des populations infiltrées, après les séances de sensibilisation, de conseils donnés, attendent que les activités de délocalisation commencent pour s’exécuter sans heurt.
55. Ce projet a non seulement permis d’améliorer les relations entre la SODEFOR et les populations locales, mais aussi l’impliquer des ONG et d’autres partenaires ainsi que les programmes locaux dans la sensibilisation des populations qui vivent dans les forêts classées.
56. Le projet a par ailleurs favorisé l’implication des populations à la reconstitution des forêts par la création des pépinières ainsi que des reboisements, dans la sécurisation et la participation à la surveillance des forêts.
57. Le projet a enfin permis d’améliorer l’équipement des unités de gestion forestière parce que le projet a offert à la SODEFOR du matériel de surveillance tel que les tentes, les torches à longue portée, les GPS, les boussoles ainsi que les appareils photo. Et le projet a contribué à renforcer les capacités de la SODEFOR en programmant la formation des agents sur divers domaines. Particulièrement sur les droits de l’homme, les préventions de violence sexuelle, sur le genre pour vraiment améliorer nos activités de sécurisation et vous allez constater que lors de ces différentes activités on n’a pas été confronté à des affrontements, ni de décès.

**Constat 20: Plusieurs facteurs ont plus ou moins entravé, par endroit, l’atteinte de certains résultats. Les défis sont de trois ordres :**

58. En matière de sensibilisation et de formation : nombreux sont les nouveaux acteurs qui sont sortis récemment des forêts. Ceux-ci ont besoin de formation afin d’être davantage en phase avec les actions de paix et de protection de forêt initiées et déployées par les populations, les missions conjointes PNUD-OIM, Corps préfectoral, la SODEFOR, la Direction de la Solidarité, Comité Local de Paix, Comités de surveillances des forêts. Cela fait nécessairement appel à l’organisation d’une seconde vague de renforcement de capacités des populations avant d’aller vers d’autres zones. Car ceux ou celles n’ayant pas pu prendre part à la première édition se déclarent des laissées pour compte.
59. En matière d’approche fonctionnelle : la multiplicité des actions et la dispersion des efforts suit aux saupoudrages des financements n’a pas nécessairement milité en faveur des résultats

planifiés. Car au dire des autorités administratives, si le projet, n'avait pas à trop embrasser avec peu de moyens, les résultats seraient encore davantage palpables et l'on n'aurait pas point besoin de recourir à une seconde phase pour pérenniser les acquis.

60. En matière de construction et d'équipement : face au succès des opérations de déguerpissements (Par exemple : environs 13000 personnes déguerpies de la FORÊT DE SEGUÉLA, et 43 campements de 200 âmes déguerpis de la FORÊT DU SIO), les infrastructures sociales mises à la disposition des populations s'avèrent largement insuffisantes. L'ensemble des 7 sites souhaitent l'augmentation des capacités d'accueil des écoles existantes et des capacités d'accès à l'eau potable par la construction de point d'eau additionnel, car l'une des principales sources de querelles entre les femmes des communautés d'accueil et celles sorties des forêts est l'approvisionnement en eau potable.

### 8.3 Analyse de l'efficience

**Constat 21: Le Comité de Coordination de projet et les équipes projets (OIM et PNUD) ont travaillé en étroite collaboration avec le secrétariat technique du PBF pour livrer les résultats**

61. Les agences de mise en œuvre ne sont pas à leurs premières expériences de gestion de projet intégré. Le projet a été approuvé avec un financement du Fonds de Consolidation de la Paix. Les activités ont été réalisées sous la supervision conjointe des agences et conformément au plan validé par les deux.
62. Le comité de pilotage conjoint a assuré la supervision, examiné et approuvé les rapports financiers consolidés. La coordination du projet a ainsi présenté les résultats intermédiaires du projet au comité de pilotage du PBF co-présidé par le PNUD et le Ministère du Plan et du Développement. Les rapports mandataires périodiques ont été transmis dans les délais au secrétariat du PBF.

**Constat 22 : La mise en œuvre du projet conjoint a nécessité un arbitrage sur certaines lignes budgétaires pour répondre aux besoins des bénéficiaires du projet**

63. Le tableau ci-dessous met en évidence les taux d'exécution budgétaire par produit et par agence récipiendaire ainsi que le niveau d'atteinte des résultats tel que présenté dans le critère efficacité

Nombre de resultat/ produit	Budget par agence récipiendaire en USD - Veuillez ajouter une nouvelle colonne par agence récipiendaire PNUD	Niveau de dépense/ engagement actuel en USD (a remplir au moment des rapports de projet) PNUD	Taux d'exécution PNUD	Budget par agence récipiendaire en USD - Veuillez ajouter une nouvelle colonne par agence récipiendaire OIM	Niveau de dépense/ engagement actuel en USD (a remplir au moment des rapports de projet) OIM	Taux d'exécution OIM	Niveau d'atteinte des produits
Produit 1.1: Des mécanismes locaux de prévention (dialogue)	-	-		97 803,12	92 077,06	94,15%	Atteint
Produit 1.2: Les communautés délocalisées des forêts classées	204 169,16	185 849,42	91,03%	129 000,06	119 500,00	92,64%	Atteint
Produit 2.1: Les jeunes (filles et garçons) et les femmes des communautés	383 000,00	370 000,00	96,61%	-	-		Partiellement atteint
Produit 2.2: Des mécanismes d'alerte précoce impliquant les communautés	104 950,00	248 062,82	236,36%	-	-		Partiellement atteint
Coordination et M&E	382 647,20	17 751,59	4,64%	100 300,00		0,00%	Partiellement atteint
<b>SOUS TOTAL DU BUDGET DE PROJET:</b>	<b>1 074 766,36</b>	<b>821 663,83</b>	<b>76,45%</b>	<b>327 103,18</b>	<b>211 577,06</b>	<b>64,68%</b>	
Coûts indirects (7%):	75 233,65	57 516,47	76,45%	22 897,22	14 810,39	64,68%	
<b>BUDGET TOTAL DU PROJET:</b>	<b>1 150 000,01</b>	<b>879 180,30</b>	<b>76,45%</b>	<b>350 000,40</b>	<b>226 387,45</b>	<b>64,68%</b>	

64. Les ressources allouées aux produits 1.1 et 1.2 ont permis d'atteindre les résultats escomptés. Cependant les produits 2.1 et 2.2 ont été partiellement atteints alors que les ressources pour le produit 2.2 ont été révisées à la hausse.

**Constat 23: Les ressources (personnel, temps, expertise) utilisées par le projet n'ont pas fait l'objet d'imputation sur les lignes budgétaires prévues à cet effet**

65. Le PNUD et l'OIM ont mis en place des équipes pour la conduite des activités du projet. Cependant, Sur la base du rapport financier transmis dans le cadre de la mission, on note que le PNUD a utilisé 4,64% du budget alloué à la coordination. Quant à l'OIM, le montant de 100.300 USD prévu n'a pas été utilisé.

**Constat 24: Le projet a permis d'établir des partenariats techniques et financiers efficaces de mise en œuvre par transfert de compétence et des fonds aux acteurs de la société civile**

66. Dans le cadre d'une approche intégrée, plusieurs acteurs de la société civile ont eu en charge la mise en œuvre de diverses interventions complémentaires les unes avec les autres en lien avec ces deux composantes du projet. Le PNUD et l'OIM (agences de mise en œuvre) ont chacune de son côté, sélectionné des partenaires de mise en œuvre pour réaliser les activités de rapprochement et de cohésion dans les localités cibles. Ces agences d'exécution, sur la base d'offres (techniques et financières) formulées conformément aux cahiers de charges définis par elles, ont confié la réalisation des activités à des ONG (IDEF, ONG DRAO, ONG PARTAGE, ASAPSU, IMPACTUM, etc.).

67. À l'analyse des rapports de suivi de mise en œuvre des activités des ONG de mise en œuvre, il ressort que les fonds mis à leur disposition se sont faits conformément aux termes des contrats. Après l'attribution des marchés de prestation aux partenaires de mise en œuvre, des missions conjointes PNUD-OIM de terrain ont été régulièrement organisées. Un responsable de projet aidé d'une équipe a été désigné au sein de chacune des agences. Leurs missions consistaient à veiller à la bonne exécution des travaux confiés aux ONG d'appui conformément aux cahiers de charge.

**Constat 25: Toutes les activités du projet n'ont pas toujours été livrées dans le respect des délais**

68. En raison des retards accusés dans la mise en œuvre des activités résiduelles du fait de la pandémie de la COVID-19 et ses mesures barrières, la fin du projet avait été fixée au 30 novembre 2020, mais il a finalement arrêté le 30 juin 2020.

69. Les activités suivantes étaient en cours de réalisation lors de la visite de terrain :

**Constat 26: Les systèmes de S&E utilisés par l'OIM et le PNUD ont été moins conformes au dispositif décrit dans le document projet**

70. Il était prévu que l'équipe projet produise des rapports narratifs et financiers selon le format en vigueur auprès du PBF. Ces différents rapports ont été élaborés et transmis dans les délais requis.

71. Des outils de collecte et d'analyse devaient être élaborés pour mesurer la performance du projet. Il s'agissait entre autres de suivre les progrès vers l'atteinte des résultats au moyen des indicateurs formulés. Mais, il est constaté que l'indicateur « pourcentage de jeunes issues des communautés délocalisées ayant accès aux services administratifs et socio-économiques de base » n'a pas été suivi. Le projet n'est pas en mesure de donner le nombre de jeunes sortis des forêts classées et qui se soient rendus aux guichets administratifs.

72. Aussi, il était prévu une enquête de perception, un plan de travail conjoint (OIM et PNUD), ainsi qu'un plan de suivi-évaluation. Ces actions qui devaient assurer la qualité de la mise en œuvre ont été réalisées pour certaines par chaque agence récipiendaire.

**Constat 27: Le projet a certes, bien ciblé les activités aux bénéficiaires spécifiques, mais les ressources utilisées pour la promotion du genre n'ont pas été clairement spécifiées dans le projet**

73. Conformément aux résultats attendus, les activités à réaliser par les ONG ont porté sur la constitution, formation et encadrement des comités de paix comprenant les communautés autochtones, allochtones, allogènes et étrangères (hommes, femmes et jeunes). Les activités ont aussi porté sur la construction, la réhabilitation et l'équipement d'infrastructures sociales de base. Le ciblage s'est certes fait de façon participative, mais les ressources mises à disposition des partenaires de mise en œuvre n'ont pas fait la part entre celles dédiées à l'ensemble des activités du projet et celles dédiées spécialement aux activités prenant en compte le genre.

#### 8.4 Analyse de la cohérence

**Constat 28: Le projet soumis à l'évaluation fait partie d'un éventail de projet de consolidation de la Paix exécuté par le PNUD et d'autres agences du Système des Nations Unies, et dont la gestion repose sur des expertises acquises, des approches novatrices testées et prouvées dans la conduite d'autres projets.**

74. Le PNUD a dans son portefeuille, 7 projets financés par le fonds de consolidation de la Paix et réalisés dans plusieurs régions de la Côte d'Ivoire. Le projet a capitalisé sur les acquis des autres projets en utilisant les instruments développés en matière de cohésion sociale et de gestion des conflits.

75. L'OIM est aussi une agence bénéficiaire de projets PBF dont elle exécute avec d'autres agences selon son avantage comparatif et sa vision stratégique 2019-2023.

76. Le Ministère de la cohésion sociale et de la lutte contre la pauvreté, partenaire des projets PBF met à la disposition des acteurs (agences du SNU et les ONG nationales) les outils et supports produits aux fins de diffusion et de vulgarisation au sein des communautés cibles.

**Constat 29: le projet a apporté une valeur ajoutée à la politique de délocalisation amorcée par la SODEFOR**

77. La SODEFOR reconnaît que la stratégie de mise en œuvre du projet a facilité la délocalisation des communautés des forêts classées vers les villages environnants. En effet, les activités de sensibilisation pour des départs volontaires, le soutien logistique apporté, la réhabilitation des infrastructures sociales et la facilitation de production des documents administratifs sont des dispositions absentes dans le modus operandi de la SODEFOR

#### 8.5 Analyse de la durabilité

**Constat 30 : Le projet n'a pas décrit clairement une stratégie de sortie. Toutefois, au regard de l'accent mis sur le renforcement des capacités des acteurs au niveau local, la durabilité des interventions se base sur les capacités des acteurs.**

78. En effet, lors des rencontres consultatives et des discussions de groupe, les autorités préfectorales, les ONG ont présenté la faible capacité opérationnelle des Comités Locaux de Paix (CLP) à continuer les activités dans les mêmes proportions que celles du projet. Pour rappel, certains comités de paix ; malgré les séances de renforcement de capacité reçues et des mesures d'accompagnement mis à leur disposition par le projet, sont incapables de maintenir opérationnelle des tricycles et remplacer des chaises dont ils ont bénéficié dans le cadre du Projet. Cette situation dénote de leur incapacité à continuer à exister et à veiller à la préservation de la paix. Ils ne vont donc pas tarder à sombrer lorsque le projet qui les a soutenus et redynamisés va prendre fin. Il est donc probable que sans financement, ces comités s'éteignent encore une fois de plus de leur mission.

79. Les leaders et membres des communautés autochtones, allochtones, et allogènes des villages cibles et les infiltrés/délocalisés de la forêt classée de Scio impliqués dans le **dialogue communautaire** ayant participé au fora sur la « *disponibilité des riverains et les conditions*

*d'accueil des éventuels délocalisés de la forêt classée de Scio* », ont exprimé leur plein engagement et volonté sincère à poursuivre eux-mêmes, aussi longtemps qu'ils vivront les initiatives régulièrement pour lever les incompréhensions et préparer ainsi la cohabitation à la suite d'un quelconque déguerpissement.

## 9. Conclusions

80. Cette évaluation du projet de « Participation des jeunes à la gestion durable des ressources forestières pour le renforcement de la cohésion sociale dans la région ouest de la Côte d'Ivoire » présente les résultats significatifs obtenus après deux ans d'activités des agences (PNUD et OIM) dans les localités riveraines de la forêt classée de Scio, de la haute Dodo et de Séguéla en termes de renforcement de la coexistence pacifique entre les communautés impactées par le processus de déguerpissement en cours, de renforcement des capacités des acteurs locaux, de mécanismes de résilience, d'amélioration de l'accès aux services socioéconomiques de base et de collaboration avec les autorités administratives et structures techniques étatiques. En sommes, nous retenons au de notre analyse que le projet est :
81. **Pertinent, parce qu'il** apporte un appui aux engagements de l'État dans la recherche de la paix et de cohésion sociale entre les occupants illégaux délogés de gré ou de force des forêts classées et les autres communautés riveraines, plusieurs initiatives sont menées par de nombreux acteurs. **Le projet est effectivement identifié comme un besoin national qui s'inscrit effectivement dans les priorités nationales en matière de renforcement de la cohésion sociale et de consolidation de la Paix.**
82. **Assez bien efficace** pour avoir atteint les résultats d'extrants planifiés / ou en cours de d'atteinte en matière de renforcement de la cohabitation pacifique entre les jeunes (filles et garçons) des communautés riveraines et ceux des communautés allogènes et allochtones délocalisées des forêts classées et de renforcement de la gestion participative et inclusive des forêts classées comme levier pour la prévention des litiges/conflits liés à l'accès desdites forêts
83. **Assez bien efficace**, car il a permis de mutualiser les ressources financières et la logistique pour produire des résultats probants sur l'implication des jeunes dans la recherche de paix et de cohésion sociale. Aussi la stratégie de partenariat du PNUD-OIM-Secrétariat technique du PBF et PBSO s'est-elle avérée adaptée et efficace en ce sens que les missions de suivi et de vérification ont été faites conjointement. Cette bonne collaboration entre eux a facilité le travail de terrain des ONG et contribué pleinement à la réalisation des résultats. **Même si l'on fait le constat** d'une faiblesse du dispositif de suivi-évaluation et du taux d'exécution du budget à la clôture dû à l'arrêt du projet avant la date de clôture initialement été fixée au 30 novembre 2020 et son arrêt prématuré au 30 juin 2020, force est de constater que la stratégie de mise en œuvre du projet conjoint et son exécution ont été d'un bon coût-efficacité acceptable.
84. **A impacté fortement l'environnement, le comportement et les habitudes et des populations communautés, car les activités de sensibilisation, de formation et de renforcement des infrastructures de base dont elles ont bénéficié ont permis de créer un environnement de paix où règnent la solidarité et la cohésion sociale.** Les communautés sorties des forêts et les riverains, dans toute leur composante (autochtones, allochtones et allogènes), mutualisent leurs efforts pour vivre ensemble. Les centres de santé, écoles, pompes hydrauliques améliorées, et les appuis pour l'autonomisation économique ont contribué à renforcer les liens entre les

populations. Ces rapprochements communautaires ont permis **de** mettre en confiance les populations installées dans les forêts classées et les encourager à y sortir, à préparer les consciences des populations d'accueil à accueillir ces familles délogées, à apaiser dans les zones d'intervention du projet en proie à des méfiances et Violences Basées sur le Genre et à atténuer les tensions et à offrir des possibilités réelles de cohabitation et de vivre ensemble entre les communautés.

85. **Aussi, notons-nous que** la réalisation de forages hydrauliques dans les villages cibles a été un catalyseur fort et une porte d'entrée pour l'acceptation du projet par les populations bénéficiaires. Les points d'eau ont fortement contribué à apaiser les populations et a mettre fin aux tensions entre les femmes qui fréquentent en majorité ces lieux.
86. **Durabilité à certaines conditions à savoir** la contribution des ONG locales pour le suivi des acquis du projet durant au moins une période trois mois après la période électorale prévue pour le 31 octobre 2020, l'Initiation des formations plus approfondies à l'endroit des femmes et des jeunes filles sur les questions de prévention et résolution de conflits, afin de renforcer leur confiance en elles et prendre plus d'initiatives dans le renforcement de la cohésion sociale dans leurs localités ; le renforcement de l'accès des communautés aux infrastructures sociales de bases notamment, par la réhabilitation et l'équipement d'école et de centres de santé ; le renforcement des activités de rapprochement des populations et de confiance entre les populations riveraines des forêts classées et celle déguerpies de ces forêts à travers un cadre institutionnel fort devant soutenir les acquis des comités de paix pour assurer la durabilité de l'intervention.
87. Nonobstant les progrès atteints, la non-effectivité de l'opération d'évacuation des occupants du Scio, à ce stade du projet, laisse entrevoir des interrogations et interprétations multiples. Car bien que des initiatives locales laissent place à une zone en passe d'être totalement pacifiée, la longue liste des besoins non encore satisfaits des comités de paix nous laisse interrogatif quant à leur véritable capacité à inscrire les acquis du projet dans la durée.

## 10. Recommandations /Stratégies ou mécanisme de pérennisation

### ✚ STRATÉGIES EN MATIÈRE DE MAINTIEN D'UN ENVIRONNEMENT EMPREINT DE COHÉSION SOCIALE ET DE PAIX

RECOMMANDATION D'ACTION STRATÉGIQUE 1	ACTEURS DE MISE EN ŒUVRE
Doter le Ministère de la Solidarité, de la Cohésion sociale et de la lutte contre la pauvreté d'un fonds spécial de prévention et de résolution des crises dans les zones de forêts classées	<ul style="list-style-type: none"> <li>Gouvernement/programme national de cohésion sociale</li> </ul>
Description de la recommandation : Doter les lignes du budget du Ministère de la Solidarité, de la Cohésion sociale et de la lutte contre la pauvreté d'un fonds spécialement dédié au financement des activités de prévention et de résolution des crises dans les zones de forêts classées	<ul style="list-style-type: none"> <li>URGENT</li> </ul>

RECOMMANDATION D'ACTION STRATÉGIQUE 2	ACTEURS DE MISE EN ŒUVRE
Renforcer davantage les capacités des autorités administratives à la gestion des activités du programme pays	<ul style="list-style-type: none"> <li>Agence du Système des Nations Unies</li> <li>Ministère du Plan et du Développement</li> </ul>

<b>Description de la recommandation :</b> Former les préfet, les sous-préfet, les agents des collectivités déconcentrées et décentralisées à une meilleure compréhension et conduite des activités du programme pays.	• TRES URGENT
--	---------------

<b>RECOMMANDATION D’ACTION STRATÉGIQUE 3</b>	<b>ACTEURS DE MISE EN ŒUVRE</b>
Consolider les acquis du projet en demandant la contribution des ONG locales pour le suivi des acquis du projet durant au moins une période trois de mois après la période électorale prévue pour le 31 octobre 2020	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Agence du Système des Nations Unies</li> <li>• ONG</li> </ul>
<b>Description de la recommandation :</b> Doter les agences du système des Nations Unies (PNUD-OIM) de fonds additionnel pouvant leur permettre de recruter les ONG pour une période de trois mois après la période électorale prévue pour le 31 octobre 2020	• TRES URGENT

<b>RECOMMANDATION D’ACTION STRATÉGIQUE 4</b>	<b>ACTEURS DE MISE EN ŒUVRE</b>
Initier des formations plus approfondies à l’endroit des femmes et des jeunes filles sur les questions de prévention et résolution de conflits, afin de renforcer leur confiance en elles et prendre plus d’initiatives dans le renforcement de la cohésion sociale dans leurs localités.	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Agence du Système des Nations Unies</li> <li>• Autorités administratives</li> <li>• ONG</li> </ul>
<b>Description de la recommandation :</b> Un très grand nombre de familles sont sorties récemment des forêts du SCIO et de Séguéla. Celles-ci n’ont pas bénéficié des séances de renforcements de capacité prévues par le projet. Il serait souhaitable d’associer davantage de femmes et de jeunes filles aux formations	• URGENT

<b>RECOMMANDATION D’ACTION STRATÉGIQUE 5</b>	<b>ACTEURS DE MISE EN ŒUVRE</b>
Renforcer davantage l’accès des communautés aux infrastructures sociales de bases notamment, par la réhabilitation et l’équipement d’école et de centres de santé.	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Agence du Système des Nations Unies</li> <li>• ONG</li> </ul>
<b>Description de la recommandation :</b> Il s’agit de : Construire et/ou Equiper les salles de classes, Centres de santé pour accueillir les enfants des nombreuses familles sorties récemment des forêts. Augmenter les capacités en eau potable des villages d’accueil Augmenter l’opérationnalité matérielle et technique des AVEC sensées accueillir de nouveaux membres.	• URGENT

## STRATÉGIES EN MATIÈRE DE PROTECTION DURABLE DE FORÊT

<b>RECOMMANDATION D’ACTION STRATÉGIQUE 1</b>	<b>ACTEURS DE MISE EN ŒUVRE</b>
Doter le Ministère de l’Environnement et du Développement Durable (MINEDD), du Ministère des Eaux et Forêts (MINEF) d’un fonds spécial de prévention et de résolution des crises dans les zones de forêt classées	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Gouvernement</li> <li>• MINEDD/MINEF</li> <li>• SODEFOR</li> </ul>
<b>Description de la recommandation :</b> Doter les lignes du budget du Ministère de l’Environnement et du Développement Durable (MINEDD), du Ministère des Eaux et Forêts (MINEF) de fonds spéciaux dédiés à la prévention et de résolution des	• URGENT

crises dans les zones de forêt classées. L'agence d'agence d'exécution associée pourrait être la SODEFOR	
--	--

RECOMMANDATION D'ACTION STRATÉGIQUE 2	ACTEURS DE MISE EN ŒUVRE
Consolider les acquis du projet en renforçant les activités de rapprochement des populations et de confiance entre les populations riveraines des forêts classées et celle déguerpies de ces forêts à travers un cadre institutionnel fort devant soutenir les acquis des comités de paix pour assurer la durabilité de l'intervention	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Agences des Nations Unies</li> <li>• Ministère de la Solidarité, de la Cohésion Sociale et la Lutte contre la Pauvreté-</li> <li>• Ministère de l'Environnement et du Développement Durable</li> <li>• Ministère des Eaux et Forêts</li> <li>• Ministère de l'Économie et des Finances.</li> </ul>
<b>Description de la recommandation :</b> Organiser des activités qui pourraient favoriser le rapprochement des populations et assoir la confiance durables entre elles	URGENT

RECOMMANDATION D'ACTION STRATÉGIQUE 3	ACTEURS DE MISE EN ŒUVRE
Procéder à une revue de la cartographie des zones d'intervention	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Gouvernement</li> <li>• SODEFOR</li> </ul>
<b>Description de la recommandation :</b> Doter la SODEFOR de moyens financiers et matériels et technique pour leur permettre d'élaborer une nouvelles cartographie des forêts et des villages riverains d'accueil aptes à recevoir des population sorties des forêts. Car il y'a des villages non pris en compte par le projet qui ont cependant reçu un plus grand nombre de populations déguerpies des FC	<ul style="list-style-type: none"> <li>• URGENT</li> </ul>

RECOMMANDADATION D'ACTION STRATÉGIQUE 1	ACTEURS DE MISE EN ŒUVRE
Vulgariser les expériences du PNUD et de l'OIM de vulgariser en matière de gestion durable de paix dans les régions de forêts classées	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Agences des Nations Unies</li> </ul>
<b>Description de la recommandation :</b> le PNUD et l'OIM devront vulgariser leurs expériences auprès d'autres bailleurs impliqués dans la résolution des conflits liés à la gestion durable des forêts	<ul style="list-style-type: none"> <li>• URGENT</li> </ul>

## 11. Bonnes pratiques

On note en termes de bonnes pratiques que :

88. Le projet a utilisé une approche inclusive et participative aussi bien dans l'identification des besoins que dans la mise en œuvre. Cette l'implication des parties prenantes (DGAT, CNS, Ministère du Plan, Secrétariat du PBF, autorités administratives, autorités coutumières, communautés locales, FDS) a contribué à garantir le succès des interventions et conduire aux changements observés.
89. Le projet a mis l'accent sur la participation inclusive des femmes des jeunes dans la résolution des conflits
90. Le projet a fait appel au savoir-faire des ONG locales dont les contributions ont été largement appréciées par les différents bénéficiaires.
91. Le projet a démontré que les projets mis en œuvre conjointement ne sont toujours pas nécessairement, source de conflits d'agenda. Mais qu'une vision commune et un bon plan d'action conjoint suffissent pour obtenir de bons résultats.
92. Le projet a aussi démontré que l'organisation d'activités de renforcement de capacités des communautés à la nécessité de préserver la forêt, une plus grande implication des jeunes dans les brigades de surveillance de forêt et les activités de reboisement et une implication très particulière des femmes et des jeunes aux activités et le renforcement de capacités matérielles des populations en infrastructure sociale de base demeurent pour l'essentiel, le socle d'un environnement paisible pour une gestion durable des forêts.
93. Les ONG de mise en œuvre ont sur la base du projet de « **Participation des jeunes à la gestion durable des ressources forestières pour le renforcement de la cohésion sociale dans la région Ouest de la Côte d'Ivoire** » mobilisé des fonds auprès d'autres partenaires en vue d'étendre les actions de sensibilisation et d'accompagnement à d'autres zones critiques, mais n'ayant pas été ciblés au départ. Il s'agit particulièrement de l'ONG IDEF qui a su mobiliser des ressources financières et techniques auprès de Client Earth, structure basée à Londres et dont l'action est essentiellement orientée vers la préservation de biodiversité forestière.

## 12. Leçons apprises

94. Au vu des succès et des contreperformances de la mise en œuvre de ce projet, nous avons appris que la résolution durable des crises et conflits pour une gestion durable des Forêts passe nécessairement par :
- Un engagement de l'État et des partenaires au développement
  - Une implication des autorités administratives et coutumières
  - Un Renforcement continu des capacités humaines et matériels des Unités de Gestion de Forêt (UGF)
  - La Création d'une émulation des communautés cibles pour les activités socioculturelles organisées dans le but de les rapprocher
95. Aussi avons-nous appris que :
- Les ONG locales, de par leur efficacité sur le terrain, ont démontré qu'on pouvait compter sur elles dans la mise en œuvre de projets similaires.
  - La collaboration avec les ONG locales est fondamentale pour créer plus de proximité avec les communautés, ce qui a permis de conduire de façon régulière des dialogues communautaires ainsi que d'assurer le suivi régulier des actions des comités sur terrain. Par ailleurs, ces dialogues communautaires ont facilité l'adhésion de toutes les communautés et surtout celle des autorités traditionnelles au projet.
  - Les comités composés des représentants de toutes les communautés ont renforcé la confiance des populations aux comités, ce qui est susceptible d'avoir un impact durable sur la réduction des tensions intra et intercommunautaires.
  - Les différents comités mis en place ou redynamisés par le projet semblent avoir un mode de fonctionnement cyclique et lié à des financements de partenaires pour la réalisation des activités. La question de l'appropriation de la sécurité humaine par les membres de ces comités reste posée. Il aurait fallu mettre en place des comités fondés sur des principes de responsabilisation et d'engagement individuel pour la cause commune pour garantir leur viabilité.
  - Le saupoudrage des fonds dédiés à la mise en œuvre du projet a été un facteur limitant à l'atteinte réelle des résultats. En effet le projet a été trop ambitieux pour un budget disponible de 1 500 000 \$. On aurait pu se limiter à deux forêts dans une première phase et mobiliser des ressources additionnelles pour conduire une seconde phase.
  - Le projet, à vouloir tout embrasser tout en une seule phase, s'est vu exclure des villages qui pourtant ont par la suite été identifiés comme des plus importants dans l'accueil des populations délocalisées. Cela a eu pour conséquence, la non-prise en compte de certains villages périphériques des forêts cibles tels que Diafla et vrohou2 situés à la lisière de la forêt de cette forêt couvrant une superficie de 119 000 ha.
  - L'implication de la SODEFOR dans toutes les activités du projet a favorisé des délocalisations qui ont effectivement pris en compte les droits de l'homme. Cette collaboration avec la SODEFOR a été renforcée par des sensibilisations avant les opérations de délocalisation par les ONG partenaires, les comités de paix, les brigades de surveillance des forêts et la SODEFOR ; ce qui a contribué d'une part à des départs volontaires des forêts, et d'autre part à atténuer les tensions liées aux opérations.
  - Le projet a contribué à développer une meilleure collaboration entre les jeunes et les autorités locales et les services de l'état tels que la SODEFOR, les centres de santé. Par exemple, en plus d'être sollicités pour des médiations dans leurs communautés, ils sont aussi sollicités pour des appuis aux sensibilisations contre le Covid 19 par les sous-préfectures et les centres

de santé. Par ailleurs, les comités travaillent avec les unités de gestions des forêts de la SODEFOR à l'alerte précoce et résolution des conflits fonciers, et à la surveillance des forêts classées et aux activités relatifs à la préservation des forêts.

- Les forêts du Scio et de Séguéla sont des zones d'intervention très vaste. Une revue de la cartographie des zones interventions s'avère nécessaire pour améliorer le taux de personnes sorties des forêts classées et être davantage performant dans les prochaines interventions.



**EVALUATION FINALE DU PROJET DE PARTICIPATION DES JEUNES A LA GESTION DURABLE DES RESSOURCES FORESTIERES POUR LE RENFORCEMENT DE LA COHESION SOCIALE DANS LA REGION OUEST DE LA COTE D'IVOIRE**

TERMES DE REFERENCES RECRUTEMENT D'UN (E) CONSULTANT(E) NATIONAL(E)

### **Contexte et situation**

La Côte d'Ivoire est engagée dans une réforme globale de secteur forestier en vue d'une meilleure gestion de ses ressources naturelles. Ainsi, depuis 1992, la Société de Développement des Forêts (SODEFOR) travaille à la préservation des Forêts Classées (FC) dont la charge lui a été confiée par l'Etat de Côte d'Ivoire. Dans l'optique de la sécurisation des forêts classées dans le pays, la SODEFOR a entrepris depuis 2016, un processus de relocalisation des occupants illégaux de ces forêts. Les délocalisations des forêts classées de la Haute Dodo, de Scio et de Séguéla ont été prévues dans le second semestre de l'année 2018 par la SODEFOR. Or, lesdites évacuations ont engendré auparavant des conflits entre les populations habitant les forêts et les autres communautés riveraines et ont eu comme conséquence entre autres la perte des moyens de productions, les traumatismes des déplacés (en particulier les enfants et les femmes), des cas de violences sexuelles, des difficultés d'accès aux services sociaux de base

Pour appuyer les efforts de la SODEFOR et les engagements de l'Etat de Côte d'Ivoire dans le domaine, plusieurs initiatives sont menées par de nombreux acteurs. C'est dans ce contexte que le bureau pays du Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) et l'Organisation Internationale pour les Migrations (OIM), à travers le fonds du secrétariat général des Nations Unies pour la consolidation de la paix (« PBF »), ont initié le projet CIV 00110892 intitulé « Participation des jeunes à la gestion durable des ressources forestières pour le renforcement de la cohésion sociale dans la région Ouest de la Côte d'Ivoire ».

Les enjeux liés à la mise en œuvre de ce projet, accordent une importance capitale au rôle catalyseur de ce financement du PBF. Car, la forte implication des jeunes et l'impact prévisible d'un tel projet sur la stabilité et la cohésion sociale entre les communautés cibles devrait contribuer à mobiliser les autres partenaires techniques et financiers pour une consolidation des acquis du projet.

Le projet promeut une approche plus inclusive dans la résolution des conflits liés aux déguerpissements des forêts classées et la responsabilisation des jeunes des communautés et est marqué par un caractère innovant en ce que dans la perspective de l'évacuation des forêts de Haute Dodo, Séguéla et Scio, l'utilisation d'une plateforme multi acteurs de dialogue inclusif des jeunes, des réseaux sociaux et NTIC dans la diffusion de l'information et la pleine participation des organisations de jeunes à l'observation indépendante des forêts, constituent une nouvelle approche qui peut être répliquée dans d'autres pays confrontés à la même situation.

Ce projet conjoint PNUD-OIM d'une durée de 18 mois, a débuté le 18 novembre 2018 et s'achèvera le 31 mai 2020 dans 7 localités autour des forêts classées de Haute Dodo (Dogbo et Boua), de Scio (Pinhou, Pèhai et Gloubly) et de Séguéla (Wama et Mignoré). Avec un financement du Fonds de Consolidation de la Paix de 1 500 000 USD dont 1 150 000 USD pour le PNUD et 350 000 USD pour l'OIM, le projet s'adresse particulièrement aux jeunes (filles et garçons) des localités autour des trois forêts classées citées plus haut à travers deux composantes à savoir (i) le renforcement de la cohabitation pacifique entre les jeunes (filles et garçons) des communautés riveraines et ceux des communautés allogènes et

allochtones délocalisées des forêts classées et (ii) le renforcement de la gestion participative et inclusive des forêts classées comme levier pour la prévention des litiges/conflits liés à l'accès de ces forêts. Après une année de mise en œuvre d'activités de cohésion sociale et de protection des ressources forestières dans les localités cibles du projet, des résultats positifs ont été enregistrés en matière de cohésion sociale entre les communautés riveraines et les populations délocalisées. Ce qui a permis d'atténuer les risques de tensions observées généralement au cours de ces opérations de déguerpissement. Ci-dessous, quelques réalisations du projet :

- L'accès des populations aux infrastructures sociales de base renforcé par la construction de 3 points d'eau, de la réhabilitation et de l'équipements en tables bancs de 3 bâtiments de classe et la construction de préau pour les rencontres communautaires ;
- 7 comités de paix composés de représentants des communautés d'accueil et des délocalisés, outillés en prévention et gestion des conflits et équipés en matériels de sensibilisation ;
- 1100 personnes issues des communautés d'accueil et des délocalisés sensibilisés à travers 3 activités socio-culturelles ;
- 48 jeunes issus de 2 comités de suivi et de gestion participative de la forêt classée formés en biodiversité, développement durable, en suivi communautaire de la forêt et l'observation indépendante ;
- Des données liées à la gestion de la forêt collectées par les comités mis en place dotés de matériels (bottes, casques, chasubles, GPS, téléphone, appareils photo) ;
- 300 ha reboisés en forêt classée avec l'implication des jeunes ;
- 125 jeunes issus des associations villageoises d'épargnes et de crédits (AVECs) formés aux opportunités d'emplois (pépiniéristes, apiculture) en lien avec la protection des ressources forestières.

Il convient par conséquent d'analyser les expériences de ce projet afin d'en faire ressortir les acquis et leçons pertinentes, en vue de proposer des stratégies efficaces pour la durabilité des résultats.

Par ailleurs, la documentation des expériences et les acquis du projet seront d'excellents outils pour le gouvernement et les partenaires au développement, qui pourront s'en inspirer pour la mise en place d'autres programmes et projets relatifs à la consolidation de la paix lors des opérations de délocalisation visant la protection des ressources forestières.

<b>Informations sur le projet</b>	
<b>Titre du projet</b>	Participation des jeunes à la gestion durable des ressources forestières pour le renforcement de la cohésion sociale dans la région Ouest de la Côte d'Ivoire
<b>Numéro Atlas</b>	CIV10-00110892
<b>Produit et résultat institutionnel</b>	<b>Résultat 1</b> : La cohabitation pacifique entre les jeunes (filles et garçons) des communautés riveraines et ceux des communautés allogènes et allochtones délocalisées des forêts classées est renforcée. <b>Résultat 2</b> : La gestion participative et inclusive des forêts classées comme levier pour la prévention des litiges/conflits liés à l'accès à ces forêts est effective et renforcée.
<b>Pays</b>	Côte d'Ivoire
<b>Région</b>	San Pedro (Dogbo et Boua), Bangolo (Pihou, Pèhai et Gloubly), Séguéla (Wama) et Vavoua ( Mignoré)
<b>Date de signature du document de projet</b>	Septembre 2018
<b>Dates du projet</b>	Démarrage : 18 novembre 2018      Fin prévue : 18 mai 2020
<b>Budget du projet</b>	1 500 000 USD
<b>Dépenses engagées à la date de l'évaluation</b>	806 437,85 USD
<b>Source de financement</b>	Fonds de consolidation de la Paix
<b>Gender Marker</b>	2

<b>Agence d'exécution</b>	PNUD, OIM
<b>Partenaires d'exécution</b>	Ministère de la Solidarité, de la Cohésion Sociale et de la lutte contre la Pauvreté, SODEFOR

### **Objectif et champs de l'évaluation**

Il s'agit dans le cadre de ce processus de sélection, de procéder à une évaluation indépendante de fin de projet en vue d'apprécier les performances du « participation des jeunes a la gestion durable des ressources forestières pour le renforcement de la cohésion sociale dans la région ouest de la Côte d'Ivoire » à travers les résultats obtenus dans le cadre de sa mise en œuvre en s'attachant plus particulièrement à la pertinence, l'efficacité, l'efficience et l'impact des actions menées par rapport aux objectifs visés ainsi qu'à la durabilité desdits résultats.

De façon spécifique cet exercice devra permettre de collecter les données quantitatives et qualitatives en lien avec les résultats escomptés ou non afin d'apprécier la pertinence, la cohérence, l'efficacité, l'efficience, la durabilité du projet ainsi que la prise en compte des Droits Humains et l'égalité des sexes selon les critères d'évaluation de OECD-DAC.

Les objectifs spécifiques de cette évaluation apparaissent sous les aspects suivants :

- Apprécier la conformité des interventions du projet en rapport avec les attentes des communautés ciblées;
- Comparer les résultats obtenus au regard des objectifs préalablement définis ;
- Apprécier les changements attribuables aux interventions du projet ;
- Mesurer les progrès constatés dans la réduction des risques de conflits liés aux opérations de délocalisation des populations infiltrées des forêts classées de Scio, de la Haute Dodo et de Séguéla
- Constater l'utilisation des fonds décaissés en rapport avec les besoins initialement identifiés ;
- Identifier les contraintes liées à la mise en œuvre du projet ;
- Faire des recommandations visant à consolider les acquis du projet ;
- Tirer les enseignements généraux de ce projet qui seront utiles au PNUD et au Gouvernement pour de futurs programmes dans le même domaine.
- Déterminer, au vu du marqueur genre 2 attribué, si le projet a effectivement encouragé l'égalité entre les sexes de façon considérable et cohérente, en veillant à ce que les femmes bénéficient du projet et reflétant leurs préoccupations et intérêts.
- Identifier les facteurs de succès et défis du projet (programmation et gestion du projet) ; sur cette base, formuler des recommandations sur les procédures de planification et mise en œuvre des projets potentiels futurs qui vont financer ce type d'intervention.

### **Critères d'évaluation et questions clés**

#### **Pertinence**

- Dans quelle mesure le projet s'est-il inscrit dans les priorités nationales en matière de renforcement de la cohésion sociale et de consolidation de la Paix, les produits et effets du programme de pays, le Plan stratégique du PNUD et de l'OIM et les ODD ?
- Dans quelle mesure le projet contribue-t-il à la théorie du changement relative à l'effet correspondant du programme de pays ?
- Dans quelle mesure des enseignements ont-ils été tirés d'autres projets pertinents dans la conception du projet ?
- Dans quelle mesure le projet contribue-t-il à l'égalité des sexes, l'autonomisation des femmes et aux approches fondées sur les droits fondamentaux ?
- Dans quelle mesure le projet a-t-il répondu de manière adaptée aux évolutions politiques, juridiques, économiques, institutionnelles dans le pays ?

#### **Efficacité**

- Dans quelle mesure le projet a-t-il contribué aux produits et effets du programme de pays, aux ODD, au Plan stratégique du PNUD et de l'OIM et aux priorités de développement nationales ?
- Dans quelle mesure les produits du projet, explicités dans le document du projet, ont-ils été réalisés ? Quels facteurs ont contribué à la réalisation ou à la non-réalisation des produits et

effets attendus du projet ? Quelles sont les évidences pour ces constats ? Dans quelle mesure le projet a-t-il fait des progrès contre les indicateurs du Cadre des Résultats du projet ?

- La stratégie de partenariat du PNUD et de l'OIM a-t-elle été adaptée et efficace ? Quels sont les facteurs qui ont contribué à l'efficacité ou à l'inefficacité ?
- Dans quels domaines le projet a-t-il enregistré ses meilleures performances ? Pourquoi et quels ont été les facteurs facilitants ? Comment le projet peut-il approfondir ou développer ces résultats ?
- Dans quels domaines le projet a-t-il enregistré ses moins bonnes performances ? Quels ont été les facteurs limitants et pourquoi ? Comment peuvent-ils être ou pourraient-ils être levés ?
- Quelles stratégies alternatives, le cas échéant, auraient pu être plus efficaces pour réaliser les objectifs du projet ?
- Les objectifs et les produits du projet sont-ils clairs, pratiques et faisables dans ce cadre ? Dans quelle mesure les parties prenantes ont-elles participé à la mise en œuvre du projet ?
- Dans quelle mesure la gestion et la mise en œuvre du projet se font-elles de manière participative, et cette participation contribue-t-elle à la réalisation des objectifs du projet ?
- Dans quelle mesure le projet a-t-il bien tenu compte des besoins des groupes nationaux et des évolutions des priorités des partenaires ?
- Dans quelle mesure le projet a-t-il contribué à l'égalité des sexes, à l'autonomisation des femmes et à la réalisation des droits fondamentaux ?

### **Efficienne**

- Dans quelle mesure la structure de gestion du projet présentée dans le document de projet a-t-elle permis d'obtenir les résultats attendus ?
- Dans quelle mesure la stratégie de mise en œuvre du projet conjoint et son exécution ont-elles été efficaces et d'un bon rapport coût-efficacité ?
- Les ressources humaines et financières ont-elles été utilisées de manière économique ? Les ressources (fonds, personnel, temps, expertise, etc.) ont-elles été affectées de manière stratégique pour obtenir les résultats ?
- Les ressources ont-elles été utilisées de manière efficace ? Les activités soutenant la stratégie présentaient-elles un bon rapport coût-efficacité ?
- Dans quelle mesure le projet a-t-il réussi d'établir des partenariats de mise en œuvre et a transféré des fonds aux partenaires de la société civile et comment ces fonds ont-ils été utilisés ?
- Les ressources utilisées pour la promotion du genre correspondent-elles aux ressources planifiées à cet effet lors de la formulation du projet ?
- Dans quelle mesure les fonds et les activités du projet ont-ils été livrés dans le respect des délais ?
- Dans quelle mesure les systèmes de S&E utilisés par le PNUD et par l'OIM permettent-ils d'assurer une gestion efficace et efficace du projet ?
- Dans quelle mesure le projet a-t-il réussi à bien cibler ces activités aux bénéficiaires spécifiques ?

### **Cohérence**

- Dans quelle mesure le projet est compatible avec d'autres interventions menées au sein du PNUD et de l'OIM ? Quelles ont été les synergies développées ?
- Dans quelle mesure le projet a-t-il respecté les normes et critères internationaux pertinents auxquels les agences du SNU ont adhéré ?
- Y-a-t-il d'autres interventions de d'autres organisations/structures dans le même domaine d'intervention ? Quelles ont été les actions de complémentarité avec ces interventions, notamment en matière de genre ?
- Dans quelle mesure le projet a apporté une valeur ajoutée tout en évitant le chevauchement d'activités avec d'autres projets internes ou externes ?

### **Durabilité**

- Existe-t-il des risques financiers pouvant menacer la durabilité des produits du projet ?

- Des ressources financières et économiques seront-elles disponibles pour préserver les bénéfices réalisés par le projet ?
- Existe-t-il des risques sociaux ou politiques pouvant menacer la durabilité des produits du projet ou les contributions du projet aux produits et effets du programme de pays ?
- Les cadres légaux, les politiques et les structures et processus de gouvernance au sein duquel évolue le projet représentent-ils un risque pouvant menacer la durabilité des bénéfices du projet ?
- Dans quelle mesure les actions du PNUD et de l'OIM représentent-elles une menace environnementale pour la durabilité des résultats du projet ?
- Dans quelle mesure le niveau d'appropriation des parties prenantes représente-t-il un risque pour la pérennité des bénéfices du projet ?
- Dans quelle mesure les mécanismes, les procédures et les politiques sont-ils en place pour permettre aux principales parties prenantes de pérenniser les résultats obtenus en matière d'égalité des sexes, d'autonomisation des femmes, de droits fondamentaux et de développement humain ?
- Les aspirations à long terme des femmes et des hommes sont-ils en adéquation avec les résultats obtenus ?
- Le projet a-t-il pu parvenir à des changements sur les rapports de Genre ; si oui, sont-ils susceptibles de s'inscrire dans la durée ?
- Dans quelle mesure les parties prenantes soutiennent-elles les objectifs à long terme du projet ?
- Dans quelle mesure les enseignements tirés sont-ils en permanence documentés par l'équipe de projet et diffusés auprès des parties intéressées, qui pourraient bénéficier des connaissances acquises par le projet ?
- Dans quelle mesure les interventions du PNUD et de l'OIM disposent-elles de stratégies de désengagement bien conçues et bien planifiées ?
- Quelles mesures pourraient-elles être adoptées pour renforcer les stratégies de désengagement et la durabilité ?
- Est-ce que le projet a réussi d'avoir les effets catalytiques et d'attirer des fonds additionnels aux thématiques et zones touchées par le projet ?

## Questions transversales

### Droits fondamentaux

- Dans quelle mesure les pauvres, les populations autochtones, les personnes ayant des difficultés physiques, les femmes, les jeunes hommes et femmes et d'autres groupes défavorisés ou marginalisés ont-ils bénéficié des travaux du PNUD et de l'OIM ?

### Égalité des sexes

- Dans quelle mesure l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes ont-elles été prises en compte dans la conception, la mise en œuvre et le suivi du projet ?
- Le marqueur de genre affecté au projet reflète-t-il la réalité ?
- Dans quelle mesure le projet a-t-il encouragé des évolutions positives en matière d'égalité des sexes et d'autonomisation des femmes ? Y a-t-il eu des effets inattendus ?

## Méthodologie de l'évaluation

### Approche

L'évaluation se reposera sur une méthodologie à la fois quantitative et qualitative et la méthodologie du/de la consultant(e), la collecte de données et leur analyse reflèteront cette approche. La partie quantitative visera à documenter les effets principaux du projet à travers des données chiffrées collectées auprès des bénéficiaires directs et indirects du projet. Cette partie de l'évaluation prendra le cadre de résultats du projet comme son point de départ.

L'évaluation réunira les données nécessaires pour renseigner les indicateurs au niveau d'effet du cadre de résultats. Ceci comprendra dans certains cas d'établir des valeurs de référence pour certains indicateurs à travers des enquêtes rétrospectives.

La partie qualitative complètera la partie quantitative et visera à approfondir l'analyse et corroborer les voies à travers lesquelles l'approche du projet pourrait contribuer à la cohésion

sociale et la réduction du niveau de conflictualité. Elle servira également à découvrir des explications alternatives des effets/changements éventuelles attribués au projet et difficilement captées par enquête quantitative. Enfin, l'enquête qualitative a pour but de mieux comprendre les perspectives et aspirations des bénéficiaires directs et indirects et les questionnaires et guides d'entretien comprendront des questions ouvertes permettant aux personnes sondées de s'exprimer librement.

### **Collecte de données**

L'évaluation doit faire appel à plusieurs méthodes et instruments d'évaluation, tant qualitatifs que quantitatifs et sensibles au genre. Dans le cas où les visites sur le terrain seraient impossibles du fait de l'actualité sanitaire liée à la pandémie du COVID 19, et du manque de membres de l'équipe d'évaluation locale, les données devront être collectées à distance. Des interviews Skype, des questionnaires mobiles, des enquêtes en ligne, des plateformes de collaboration et des images satellites pourraient être utilisées pour collecter des données. Les parties prenantes qui font face à des urgences existantes doivent être prévenues à l'avance afin de faciliter les éventuels ajustements des délais. Le/La Consultant(e) devra proposer une mesure palliative de collecte de données de terrain au cas où les mesures de restriction de mouvement en vigueur ne lui permettent pas de se rendre lui-même sur le terrain durant l'évaluation.

**Examen documentaire de tous les documents pertinents** : Il s'agit notamment d'analyser :

- Le document de projet (accord de contribution)
- La théorie du changement et le cadre de résultats
- Les rapports de contrôle de la qualité du projet ;
- Les plans de travail annuels ;
- Les notes conceptuelles des activités ;
- Les rapports trimestriels et annuels consolidés ;
- Le rapport de suivi axé sur les résultats ;
- Les résumés des réunions des comités techniques et de pilotage du projet ;
- Les rapports de suivi technique/financier.

**Entretiens semi-structurés avec les principales parties prenantes** : avec les homologues gouvernementaux, les membres de la communauté des donateurs, les représentants des principales organisations de la société civile, certains membres de l'UNCT et les partenaires d'exécution ;

**Discussions de groupes ou avec des informateurs clés**, y compris des hommes et des femmes, des bénéficiaires et des parties prenantes. Tous les entretiens doivent être menés dans le respect de la confidentialité et de l'anonymat en privilégiant les outils à distance. Le rapport final d'évaluation ne doit pas permettre d'établir un lien entre un commentaire donné et une ou plusieurs personnes physiques.

**Visites sur le terrain** et validation sur site des principaux produits et interventions tangibles. L'évaluateur est tenu d'appliquer une approche participative et consultative en veillant à impliquer étroitement les responsables de l'évaluation, les partenaires d'exécution et les bénéficiaires directs ;

L'approche méthodologique retenue, y compris le calendrier des entretiens, des visites sur le terrain et la liste des données qui seront utilisées pour l'évaluation doit être clairement présentée dans le rapport de démarrage et doit faire l'objet de discussions poussées et d'un accord entre les parties prenantes du PNUD et la/le consultant(e).

## **Livrables**

Il est attendu du/de la consultant·(e) :

- Un rapport de démarrage (10 pages)

Le rapport doit être préparé par la/le consultant·(e) avant d'entamer la collecte de données complémentaires (avant tout entretien formel, distribution de questionnaires ou visites sur le terrain) et avant la mission dans le pays dans le cas d'évaluateurs internationaux) après consultation de la documentation fournie et des premiers entretiens.

Le rapport initial doit inclure le programme détaillé des tâches, activités de la prestation en

désignant les personnes responsables et les moyens matériels prévus.

- Un rapport provisoire ( 30 pages):

La/Le consultant·(e) doit soumettre aux parties prenantes, un rapport provisoire afin que celles-ci s'assurent de la prise en compte des normes de qualité.

- Un rapport final en français ( 30 pages au plus hors annexes) avec un sommaire en français et en anglais. Son contenu doit correspondre aux prescriptions des termes de références de la mission (voir annexes).

### **Profil du/de la consultant(e) national**

La/Le consultant·(e) devra répondre aux exigences suivantes :

- Justifier d'une formation **BAC+4** en sciences sociales, sciences économiques, sciences juridiques ou tout domaine équivalent ;
- Avoir au moins 5 années d'expérience dans la conduite d'évaluation externe de projet/programme de développement et de genre ;
- Avoir une bonne maîtrise de la gestion axée sur les résultats des projets et programmes de développement ;
- Avoir une bonne connaissance et une expérience avérée en matière de gestion des conflits et consolidation de la Paix ;
- Avoir une maîtrise des outils de télétravail, des approches de collecte de données à distance ;
- Disposer d'une excellente capacité d'analyse de synthèse, de rédactions solides et une compétence avérée en rédaction scientifique, en communication orale et écrite ;
- Avoir une connaissance prouvée en gestion de cycle de projet ;
- Avoir une connaissance approfondie du contexte ivoirien en particulier des zones d'intervention ;
- Avoir une expérience de travail avérée dans un contexte de crise sanitaire ;
- Observer une indépendance vis-à-vis des parties impliquées ;
- Avoir une bonne capacité de communication ;
- Avoir à son actif au moins deux rapports d'évaluation ;

### **Déontologie de l'évaluation**

La présente évaluation sera réalisée dans le respect des principes énoncés dans les « Directives éthiques pour l'évaluation » du GNUM. La/Le consultant·(e) doit veiller à sauvegarder les droits et la confidentialité des personnes fournissant les informations, par des mesures pour garantir la conformité avec les codes juridiques régissant la collecte et la publication de données. La/Le consultant·(e) doit également assurer la sécurité des informations collectées et prévoir des protocoles permettant de garantir l'anonymat et la confidentialité des sources d'information lorsque cela est requis. Les connaissances et les données acquises au cours du processus d'évaluation doivent par ailleurs être utilisées pour l'évaluation uniquement, à l'exclusion de tout autre usage sans l'autorisation expresse du PNUD et de ses partenaires ».

### **Durée de la mission**

L'évaluation se déroulera entre les mois de mai 2020 et s'étendra sur 30 jours ouvrés.

## 13.2: Matrice d'évaluation

CRITÈRES	QUESTIONS CLÉS	SOUS QUESTION SPÉCIFIQUES	SOURCES DE COLLECTE DE DONNÉES	MÉTHODES DE COLLECTE	INDICATEURS/ NORME DE RÉUSSITE	MÉTHODE D'ANALYSE
<u>La Pertinence du projet</u>	<p>En quoi cette implication des jeunes dans la recherche de solutions durable est-elle pertinente, c'est-à-dire justifiée</p> <p>Dans quelle mesure les objectifs du programme sont-ils encore valides ?</p> <p>Les activités et les produits du programme sont-ils conformes au but global et à l'accomplissement de ses objectifs ?</p> <p>Les activités et les produits du programme préparent-ils aux impacts et aux effets attendus ?</p>	<p>* Qu'est-ce qui explique votre intérêt pour ce projet ?</p> <p>* Dans quelle mesure le projet s'inscrit-il dans les priorités nationales en matière de renforcement de la cohésion sociale et de consolidation de la Paix?</p> <p>* Dans quelle mesure des enseignements ont-ils été tirés d'autres projets pertinents dans la conception du projet ?</p> <p>* Dans quelle mesure le projet contribue-t-il à l'égalité des sexes, l'autonomisation des femmes et aux approches fondées sur les droits fondamentaux ?</p> <p>* Dans quelle mesure le projet a-t-il répondu de manière adaptée aux évolutions politiques, juridiques, économiques, institutionnelles dans le pays ?</p>	<p>* Ministère du Plan et du Développement ;</p> <p>* Ministère de la Solidarité, de la Cohésion Sociale et de la Lutte Contre la Pauvreté (MSCSLP) ;</p> <p>* Le PNUD ;</p> <p>* L'OIM ;</p> <p>* Le Secrétariat technique du PBF et PBSO ;</p> <p>* Société de Développement des Forêts (SODEFOR);</p>	<p>* Revue documentaire</p> <p>* Rapports d'activités</p> <p>* Entretien sur la base de Questionnaires</p>	<p>* Degré de conformité des interventions du projet en rapport avec les attentes des communautés ciblées (Paix et cohésion sociale)</p> <p>* Capacité du Projet à répondre à la fois les questions de développement infrastructurel, de lutte contre la pauvreté, genre</p>	<p>Analyse de contenu documents et des questionnaires</p> <p>Exploitation des fichiers audio</p>
<u>L'Efficacité dans l'atteinte des résultats</u>	<p>L'implication des jeunes dans ce projet a-t-elle réellement été salutaire ?</p> <p>Comment ont-ils pu à travers leurs différentes contributions ramener la paix et la cohésion sociale là où cela était mis à mal ?</p> <p>Quels étaient les facteurs principaux influençant l'atteinte ou non des résultats ?</p>	<p>* Dans quelle mesure le projet a-t-il contribué aux produits et effets du programme du pays, aux ODD, au Plan stratégique du PNUD et de l'OIM et aux priorités de développement nationales</p> <p>* Combien de conflits ont été prévenus grâce à l'action des jeunes des femmes et des comités de paix</p> <p>* Combien de Conflits apparus ont-ils pu être résolus avec l'appui des jeunes et des par les comités de paix</p> <p>* Combien de conflits apparus sont-ils restés sans solution en dépit de l'action des jeunes et des comités de paix</p> <p>* Quel a été le rôle des femmes dans la recherche de solution ?</p> <p>* Quels facteurs ont contribué à la réalisation ou à la non-réalisation des produits et effets attendus du projet ?</p> <p>* Dans quelle mesure le projet a-t-il fait des progrès contre les indicateurs du Cadre des Résultats du projet ?</p>	<p>* Coordonnateurs des jeunes</p> <p>* AVECS</p> <p>* Responsables de Comités de paix</p> <p>* SODEFOR</p>	<p>* Rapports d'activités</p> <p>* Entretien sur la base de Questionnaires</p>	<p>* Niveau d'adhésion des communautés à l'idée de création des comités de protection et de surveillance ;</p> <p>* Niveau d'adhésion des populations aux opérations de déguerpissement pacifique</p> <p>* Niveau d'équipement des CPSF mis en place dans chaque localité</p> <p>* Niveau d'adhésion et d'implication des autorités administratives, les agents de la SODEFOR et d'ASAPSU, les chefs de villages et leaders communautaires ainsi que les jeunes et les femmes aux opérations de planting</p> <p>* Nombre de sites réservés au reboisement sont validés avec la SODEFOR mis à disposition des localités</p> <p>* Nombre d'opérations de planting organisé</p> <p>* Nombre d'agents de l'administration forestière les chefs de village, les représentants des jeunes et des femmes et les membres du CPSF formés sur la citoyenneté, les droits de l'homme, les VGB ; en faveur des CPSF</p>	<p>Analyse de contenu documents et des questionnaires</p> <p>Exploitation des fichiers audio</p>

		<p>*La stratégie de partenariat du PNUD, de l'OIM et e Secrétariat technique du PBF et PBSO ; a-t-elle été adaptée et efficace ?</p> <p>Quels sont les facteurs qui ont contribué à l'efficacité ou à l'inefficacité ?</p> <p>*Dans quels domaines le projet a-t-il enregistré ses meilleures performances ?</p> <p>*Pourquoi et quels ont été les facteurs facilitants ? Comment le projet peut-il approfondir ou développer ces résultats ?</p> <p>*Dans quels domaines le projet a-t-il enregistré ses moins bonnes performances ?</p> <p>*Quels ont été les facteurs limitants et pourquoi ? Comment peuvent-ils être ou pourraient-ils être levés ?</p> <p>*Quelles stratégies alternatives, le cas échéant, auraient pu être plus efficaces pour réaliser les objectifs du projet ?</p> <p>*Les objectifs et les produits du projet sont-ils clairs, pratiques et faisables dans ce cadre ?</p> <p>*Dans quelle mesure les parties prenantes ont-elles participé à la mise en œuvre du projet ?</p> <p>*Dans quelle mesure la gestion et la mise en œuvre du projet se font-elles de manière participative, et cette participation contribue-t-elle à la réalisation des objectifs du projet ?</p> <p>*Dans quelle mesure le projet a-t-il bien tenu compte des besoins des groupes nationaux et des évolutions des priorités des partenaires ? - Dans quelle mesure le projet a-t-il contribué à l'égalité des sexes, à l'autonomisation des femmes et à la réalisation des droits fondamentaux ?</p>			<p>*Niveau d'engagement des centres sociaux et des populations l'accompagnement dans la prise en charge des survivants de VBG.</p> <p>*Nombre de conflits prévenus</p> <p>*Nombre de Conflits apparus et résolus</p> <p>*Nombre de conflits apparus non résolus</p> <p>*Nombre de personnes formées par la SODEFOR et ASAPSU</p> <p>*Nombre de membres du comité de protection et de surveillance de la forêt ayant bénéficié des modules de protection de la forêt,</p> <p>*Nombre de familles déjà sorties de la forêt grâce aux activités de sensibilisation tenue dans les localités</p> <p>*Nombres de sites pour le reboisement aménagé ;</p> <p>*Niveau de participation des populations aux activités de formation avec GCP-PNUD, reboisement et mise en place des "AVEC" avec IMPACTUM ;</p> <p>*Niveau de prise en charge des élèves déplacés</p> <p>*Niveau d'identification des besoins en infrastructures scolaires pour accueillir les enfants (élèves) des populations déguerpies</p> <p>*Quantité et qualité des équipements fournis aux établissements scolaires</p> <p>*Niveau d'identification des besoins en infrastructure communautaire (préau) pour populations déguerpies</p> <p>*Niveau d'identification des besoins en infrastructure sanitaire pour populations déguerpie</p> <p>*Niveau d'équipements des centres de santé</p> <p>*Nombres d'associations et groupement identifiés, et formellement constituées ;</p> <p>*Nombre de jeunes et femmes intéressés par les activités économiques</p> <p>*Type et quantité de matériel AGR (tricycle et broyeuses) mis à disposition des communautés pour exploitation</p> <p>*Niveau d'exploitation par les bénéficiaires du matériel mis à leur disposition</p>	
--	--	--	--	--	---	--

					<p>*Nombre de personnes formées sur les techniques de gestion des activités génératrices de revenus et les opportunités d'activité du moment</p> <p>*Niveau d'opérationnalité des de personnes formées</p> <p>*Nombre de personnes formées sur les techniques de gestion des activités génératrices de revenu de leur choix</p>	
<p><u>L'Efficiace dans la réalisation des actions</u></p>	<p>-Quel a été le niveau d'implication de chacune des parties prenantes au projet ?</p> <p>-Constater l'utilisation des fonds décaissés en rapport avec les besoins initialement identifiés</p> <p>-Dans quelle proportion de ressources financières, avons-nous pu réaliser les produits ?</p> <p>-Quel était le volume de ressources planifiées et avec quelle proportion de ce budget les extrants sont-ils en passe d'être atteints ?</p>	<p>- Dans quelle mesure la structure de gestion du projet présentée dans le document de projet a-t-elle permis d'obtenir les résultats attendus ?</p> <p>- Dans quelle mesure la stratégie de mise en œuvre du projet conjoint et son exécution ont-elles été efficaces et d'un bon rapport coût-efficacité ?</p> <p>- Les ressources humaines et financières ont-elles été utilisées de manière économique ?</p> <p>Les ressources (fonds, personnel, temps, expertise, etc.) ont-elles été affectées de manière stratégique pour obtenir les résultats ?</p> <p>Les activités soutenant la stratégie présentaient-elles un bon rapport coût-efficacité ?</p> <p>- Les ressources utilisées pour la promotion du genre correspondent-elles aux ressources planifiées à cet effet lors de la formulation du projet ?</p> <p>- Dans quelle mesure les fonds et les activités du projet ont-ils été livrés dans le respect des délais ? –</p> <p>Dans quelle mesure les systèmes de S&amp;E utilisés par les partenaires ont-ils permis d'assurer une gestion efficace et efficace du projet ?</p> <p>- Dans quelle mesure le projet a-t-il réussi à bien cibler ces activités aux bénéficiaires spécifiques ?</p>	<p>*Ministère du Plan et du Développement ;</p> <p>*Ministère de la Solidarité, de la Cohésion Sociale et de la Lutte Contre la Pauvreté (MSCSLP) ;</p> <p>*Le PNUD ;</p> <p>*L'OIM ;</p> <p>*Le Secrétariat technique du PBF et PBSO ;</p> <p>* SODEFOR ;</p> <p>*Coordonnateurs des jeunes</p> <p>*AVECs</p> <p>*Responsables de Comité de paix</p>	<p>*Rapports d'activités</p> <p>*Entretien sur la base de Questionnaires</p>	<p>-Niveau d'opérationnalité et capacité des structures de mise en œuvre du projet</p> <p>-Avantage coût-efficacité de la stratégie de mise en œuvre du projet conjoint et son exécution</p> <p>-Niveau d'engagement et d'utilisation des Ressources humaines tant au plan de l'organisation des tâches que des dépenses financières planifiées</p> <p>-Qualité du partenariat de mise en œuvre et à transférer des fonds aux partenaires de la société civile et comment ces fonds ont-ils été utilisés</p> <p>- Niveau de prise en compte du genre dans la gestion des ressources planifiées</p> <p>- Respect des délais dans la livraison des services aux bénéficiaires –</p> <p>Niveau d'opérationnalité du dispositif de Suivi mis en place</p> <p>Rythme de décaissement des fonds et de mis à disposition</p> <p>Nombre de réunions de coordination prévues et réalisées</p> <p>Stratégie de communication mise en place</p>	<p>Analyse de contenu documents et des questionnaires</p> <p>Exploitation des fichiers audio</p>
<p><u>L'Impact sur la cible en termes de changements observables</u></p>	<p>Quels sont les changements véritables observables que l'on peut retenir de leurs actions ?</p> <p>Que s'est-il produit du fait du projet ?</p> <p>Quelle vraie différence l'activité a-t-elle occasionnée sur les bénéficiaires ?</p>	<p>Combien de personnes déguerpies sont aujourd'hui impliquées et engagées dans la recherche et la consolidation de la paix et de la cohésion sociale ?</p> <p>Quel constat pouvons-nous faire de changements véritables observables en termes de cadre de vie (nouvelles infrastructures) ?</p> <p>Combien de conflits pouvons-nous dénombrer depuis le début du projet ?</p> <p>Ce nombre est-il en hausse ou en baisse comparativement à l'avant-projet ?</p> <p>Quelle est aujourd'hui la capacité des jeunes à prévenir et à s'impliquer dans la gestion des crises</p>	<p>*Coordonnateurs des jeunes</p> <p>*AVECs</p> <p>*Responsables de Comités de paix</p> <p>*SODEFOR</p>	<p>*Rapports d'activités</p> <p>*Entretien sur la base de Questionnaires</p>	<p>Le nombre de personnes affectées</p> <p>Niveau de changements véritables observables en termes de cadre de vie (nouvelles infrastructures)</p> <p>Nombre de conflits</p> <p>Capacité des jeunes à prévenir et à s'impliquer dans la gestion des crises</p> <p>Capacité des femmes à prévenir et à s'impliquer dans la gestion des crises</p> <p>Niveau de pauvreté financière des populations bénéficiaires</p> <p>Autres changements produits du fait du projet ?</p>	<p>Analyse de contenu documents et des questionnaires</p> <p>Exploitation des fichiers audio</p>

	<p>Combien de personnes ont été affectées et de quelle façon ?</p> <p>Quels enseignements pouvons-nous tirer de cette implication des jeunes ?</p>	<p>Quelle est aujourd'hui la capacité des femmes à prévenir et à s'impliquer dans la gestion des crises</p> <p>Le projet a-t-il impacté sur le niveau de pauvreté financière des populations bénéficiaires ? Si oui, comment ?</p> <p>Pouvons-nous noter d'autres changements produits du fait du projet ?</p> <p>Quels enseignements pouvons-nous tirer de cette implication des jeunes ?</p>			<p>Quels enseignements pouvons-nous tirer de cette implication des jeunes ?</p>	
<p><u>Cohérence des résultats avec la politique du genre et des droits fondamentaux humains</u></p>	<p>Dans quelle proportion les femmes ont-elles bénéficié du projet en rapport avec leurs préoccupations et intérêts ?</p> <p>Dans quelle mesure d'autres interventions (en particulier les politiques) soutiennent ou sapent l'intervention (le projet) et vice versa ?</p> <p>Dans quelle mesure le projet est-il en complémentarité, l'harmonie avec les autres ?</p> <p>Dans quelle mesure l'intervention ajoute-t-elle de la valeur tout en évitant la duplication des efforts ?</p> <p>Qu'en est-il de la cohérence interne ?</p> <p>Qu'en est-il de la cohérence externe ?</p>	<p>-Dans quelle mesure le projet est compatible avec d'autres interventions menées au sein du PNUD et de l'OIM et du Secrétariat technique du PBF et PBSO ?</p> <p>-Quelles ont été les synergies développées ?</p> <p>- Dans quelle mesure le projet a-t-il respecté les normes et critères internationaux pertinents auxquels les agences du SNU ont adhéré ?</p> <p>-Y a-t-il d'autres interventions et d'autres organisations/structures dans le même domaine d'intervention</p> <p>-Quelles ont été les actions de complémentarité avec ces interventions, notamment en matière de genre ?</p> <p>- Dans quelle mesure le projet a-t-il apporté une valeur ajoutée tout en évitant le chevauchement d'activités avec d'autres projets internes ou externes ?</p> <p>-Dans quelle mesure les pauvres, les populations autochtones, les personnes ayant des difficultés physiques, les femmes, les jeunes hommes et femmes et d'autres groupes défavorisés ou marginalisés ont-ils bénéficié des travaux du PNUD et de l'OIM</p> <p>Égalité des sexes - Dans quelle mesure l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes ont-elles été prises en compte dans la conception, la mise en œuvre et le suivi du projet ?</p> <p>- Le marqueur de genre affecté au projet reflète-t-il la réalité ?</p> <p>- Dans quelle mesure le projet a-t-il encouragé des évolutions positives en matière d'égalité des sexes et d'autonomisation des femmes ?</p>	<p>*Coordonnateurs des jeunes</p> <p>*AVECS</p> <p>*Responsables de Comité de paix</p> <p>*SODEFOR</p>	<p>*Rapports d'activités</p> <p>*Entretien sur la base de Questionnaires</p>	<p>Proportion les femmes ayant bénéficié du projet en rapport avec leurs préoccupations et intérêts</p> <p>Proportion les jeunes et les enfants ayant bénéficié du projet en rapport avec leurs préoccupations et intérêts.F</p> <p>Facteurs de succès et défis du projet d'implication des jeunes dans la gestion des forêts</p> <p>Niveau de cohérence interne du projet (synergies et liens entre le projet et d'autres interventions de l'OIM, du PNUD, du Secrétariat technique du PBF ainsi l'adéquation du projet avec les normes et standards internationaux pertinents auxquels le gouvernement et les partenaires adhèrent.)</p> <p>Niveau de cohérence externe du projet (cohérence de du projet avec les interventions d'autres acteurs dans le même contexte)</p>	<p>Analyse de contenu documents et des questionnaires</p> <p>Exploitation des fichiers audio</p>

<p><u>Durabilité des acquis du projet</u></p>	<p>Au cas où, des résultats attendus ont été atteints, les populations sont-elles à mesure de sauvegarder et de préserver de façon durable la paix et la cohésion sociale retrouvées ?</p> <p>Si oui, pourquoi ? Si non, pourquoi ?</p> <p>Quels sont les contraintes et les facteurs favorables à cette préservation durable de la paix et de la cohésion sociale</p> <p>Quelles devront être les mesures d'accompagnement pour une meilleure prise en compte des Droits Humains et l'égalité des sexes au niveau desdits résultats ?</p>	<p>- Existe-t-il des risques financiers pouvant menacer la durabilité des produits du projet ?</p> <p>- Des ressources financières et économiques seront-elles disponibles pour préserver les bénéfices réalisés par le projet</p> <p>- Existe-t-il des risques sociaux ou politiques pouvant menacer la durabilité des produits du projet ou les contributions du projet aux produits et effets du programme du pays ?</p> <p>- Dans quelle mesure les mécanismes, les procédures et les politiques sont-ils en place pour permettre aux principales parties prenantes de pérenniser les résultats obtenus en matière d'égalité des sexes, d'autonomisation des femmes, de droits fondamentaux et de développement humain ?</p> <p>- Le projet a-t-il pu parvenir à des changements sur les rapports de Genre ; si oui, sont-ils susceptibles de s'inscrire dans la durée</p> <p>- Dans quelle mesure les enseignements tirés sont-ils en permanence documentés par l'équipe de projet et diffusés auprès des parties intéressées, qui pourraient bénéficier des connaissances acquises par le projet ?</p> <p>- Est-ce que le projet a réussi d'avoir les effets catalytiques et d'attirer des fonds additionnels aux thématiques et zones touchées par le projet ?</p>	<p>*PNUD</p> <p>*OIM</p> <p>*Le Secrétariat technique du PBF et PBSO</p> <p>*Autorités administratives locales</p> <p>*Coordonnateurs des jeunes</p> <p>*AVECs</p> <p>*Responsables de Comité de paix</p> <p>*SODEFOR</p>	<p>*Rapports d'activités</p> <p>*Entretien sur la base de Questionnaires</p>	<p>Existence de solutions durables à la relocalisation des déplacés initiées par les CPCSF et les différentes chefferies ;</p> <p>Prémices de fébrilité des acquis du projet (risque social) :</p> <p>Niveau d'engagement des populations à sauvegarder les acquis du projet</p> <p>Capacité des populations à sauvegarder les acquis du projet</p> <p>Niveau d'adéquation des aspirations des femmes et des hommes</p> <p>Capacité des populations à garder si non à améliorer les acquis du projet en matière de genre, de réduction de la pauvreté et de respect de la dignité humaine</p> <p>Capacité du projet à produire des effets catalytiques au-delà de la collaboration PNUD, OIM et le Secrétariat technique du PBF et PBSO</p>	<p>Analyse de contenu documents et des questionnaires</p> <p>Exploitation des fichiers audio</p>
---	--	---	---	--	---	--

### 13.3: Guide d'entretien avec les informateurs



## ÉVALUATION FINALE DU PROJET DE PARTICIPATION DES JEUNES A LA GESTION DURABLE DES RESSOURCES FORESTIÈRES POUR LE RENFORCEMENT DE LA COHÉSION SOCIALE DANS LA RÉGION OUEST DE LA CÔTE D'IVOIRE

### QUESTIONS ADRESSÉES AUX COORDONNATEURS RÉSIDENTS (PNUD, de l'OIM et du Secrétariat du PBF et PBSO)

**SELON VOUS,**

- \*Pouvez-vous, de façon globale, nous parler des motivations réelles du PNUD/OIM/ Secrétariat du PBF et PBSO pour le projet de participation des jeunes a la gestion durable des ressources forestières pour le renforcement de la cohésion sociale dans la région ouest de la Côte d'Ivoire
- \*La stratégie de partenariat du PNUD, de l'OIM et e Secrétariat technique du PBF et PBSO ; a-t-elle été adaptée et efficace ?
- \* Quelles dispositions auraient été des facteurs facilitants ?
- \*Quelles stratégies alternatives, le cas échéant, auraient pu être plus efficaces pour réaliser les objectifs du projet ?
- Est-ce que le projet a réussi d'avoir les effets catalytiques et d'attirer des fonds additionnels aux thématiques et zones touchées par le projet ?

### QUESTIONS ADRESSÉES AUX COORDONNATEURS DE PROJET (PNUD de l'OIM et du Secrétariat du PBF et PBSO)

**SELON VOUS,**

- \*Pouvez-vous, de façon globale, nous parler des motivations réelles du PNUD/OIM/ Secrétariat du PBF et PBSO pour le projet de participation des jeunes a la gestion durable des ressources forestières pour le renforcement de la cohésion sociale dans la région ouest de la Côte-d'Ivoire
- \*Dans quelle mesure le projet a-t-il contribué selon vous au programme du pays du PNUD et aux priorités de développement nationales
- \*La stratégie de partenariat du PNUD, de l'OIM et e Secrétariat technique du PBF et PBSO ; a-t-elle été adaptée et efficace ?
- \* Quelles dispositions auraient été des facteurs facilitants ?
- \*Quelles stratégies alternatives, le cas échéant, auraient pu être plus efficaces pour réaliser les objectifs du projet ?
- Dans quelle mesure le projet a-t-il respecté les normes et critères internationaux pertinents auxquels les agences du SNU ont adhéré ?
- Est-ce que le projet a réussi d'avoir les effets catalytiques et d'attirer des fonds additionnels aux thématiques et zones touchées par le projet ?

### QUESTIONS ADRESSÉES AUX ACTEURS GOUVERNEMENTAUX (MINISTÈRES)

- \*Avez entendu parler du projet de participation des jeunes a la gestion durable des ressources forestières pour le renforcement de la cohésion sociale dans la région ouest de la Côte d'Ivoire ? Si oui, comment ?
- Quel a été votre niveau d'implication ?
- Pouvez-vous, de façon globale, nous parler de vos motivations
- \*Dans quelle mesure le projet contribue-t-il aux priorités de développement nationales
- \*La stratégie de partenariat du PNUD, de l'OIM et le Secrétariat technique du PBF et PBSO a-t-elle été adaptée et efficace ?
- \*Quelles dispositions auraient été des facteurs facilitants ?
- \*Quelles stratégies alternatives, le cas échéant, auraient pu être plus efficaces pour réaliser les objectifs du projet ?
- \*Dans quelle mesure le projet a-t-il respecté les normes et critères internationaux pertinents auxquels les agences du SNU ont adhéré ?
- Est-ce que le projet a eu des effets catalytiques et réussi à attirer des fonds additionnels aux thématiques et zones touchées par le projet ?

### QUESTIONS ADRESSÉES AUX BÉNÉFICIAIRES ET GROUPEMENTS D'INTÉRÊTS

- \*Avez entendu parlé parler du projet de participation des jeunes a la gestion durable des ressources forestières pour le renforcement de la cohésion sociale dans la région ouest de la Côte-d'Ivoire si oui comment ?
- Quel a été votre niveau d'implication ?
- Pouvez-vous, de façon globale, nous parler de vos motivations
- \*Dans quelle mesure le projet contribue-t-il aux priorités de développement nationales
- \*La stratégie de partenariat du PNUD, de l'OIM et le Secrétariat technique du PBF et PBSO a-t-elle été adaptée et efficace ?
- \*Quelles dispositions auraient été des facteurs facilitants ?
- \*Quelles stratégies alternatives, le cas échéant, auraient pu être plus efficaces pour réaliser les objectifs du projet ?
- \*Dans quelle mesure le projet a-t-il respecté les normes et critères internationaux pertinents auxquels les agences du SNU ont adhéré ?
- Est-ce que le projet a eu des effets catalytiques et réussi à attirer des fonds additionnels aux thématiques et zones touchées par le projet .

CRITÈRES	SOUS QUESTION SPÉCIFIQUES
<u>La Pertinence du projet</u>	<ul style="list-style-type: none"> <li>* En quoi ce projet est-il important pour <b>vous/votre institution/l'administration/votre communauté</b> ?</li> <li>*Dans quelle mesure le projet s'inscrit-il dans les priorités <b>nationales/ locales</b> en matière de renforcement de la cohésion sociale et de consolidation de la Paix ?</li> <li>*Dans quelle mesure le projet contribue-t-il selon vous, à l'égalité des sexes, l'autonomisation des femmes et aux approches fondées sur les droits fondamentaux ?</li> </ul>
	<ul style="list-style-type: none"> <li>*Combien de conflits ont été prévenus grâce à l'action des jeunes des femmes et des comités de paix</li> <li>*Combien de conflits apparus ont-ils pu être résolus avec l'appui des jeunes et des par les comités de paix</li> <li>* Combien de conflits apparus sont-ils restés sans solution en dépit de l'action des jeunes et des comités de paix</li> </ul>

<u>L'Efficacité dans l'atteinte des résultats</u>	<ul style="list-style-type: none"> <li>*Quel a été le rôle des femmes dans la recherche de solution ?</li> <li>*Quels facteurs ont contribué à la réalisation ou à la non-réalisation des produits et effets attendus du projet ?</li> <li>*La stratégie de partenariat du PNUD, de l'OIM et e Secrétariat technique du PBF et PBSO ; a-t-elle été adaptée et efficace ? Si non, pourquoi ?</li> <li>*Dans quels domaines le projet a-t-il enregistré ses meilleures performances ?</li> <li>*Quels ont été, selon vous, les facteurs facilitants ?</li> <li>*Dans quels domaines le projet a-t-il enregistré ses moins bonnes performances ? Pourquoi ?</li> <li>* Quelles sont les pistes de solutions, selon vous ?</li> <li>*Dans quelle mesure les parties prenantes ont-elles participé à la mise en œuvre du projet ?</li> <li>*Quelles sont vos attentes qui sont restées insatisfaites dans le cadre ce ce projet?</li> <li>*Dans quelle mesure la gestion et la mise en œuvre du projet se font-elles de manière participative, et cette participation contribue-t-elle à la réalisation des objectifs du projet ?</li> </ul>
<u>L'Efficienc dans la réalisation des actions</u>	<ul style="list-style-type: none"> <li>*Est-ce les personnes ayant participé à la gestion du projet ont-elles répondu aux attentes ?</li> <li>*Selon vous, la stratégie de mise en œuvre du projet conjoint et son exécution ont-elles été efficaces ?</li> <li>*Le projet a-t-il dépensé moins que ou plus que prévus pour réaliser les résultats obtenus ?</li> <li>*Les ressources (fonds, personnel, temps, expertise, etc.) ont-elles été affectées de manière stratégique pour obtenir les résultats ?</li> <li>*Pensez-vous que le projet a-t-il réussi d'établir des partenariats de mise en œuvre et à transférer des fonds aux partenaires de la société civile et comment ces fonds ont-ils été utilisés ?</li> <li>*Comment les femmes, les jeunes et les enfants ont-ils été pris en compte par le projet ?</li> <li>*Est-ce que les fonds et les activités du projet ont-ils été livrés dans le respect des délais ? –</li> <li>*Pensez-vous que les systèmes de S&amp;E mis en place par les partenaires ont-ils permis d'assurer une gestion efficace et efficace du projet ?</li> </ul>
<u>L'Impact sur la cible en termes de changements observables</u>	<ul style="list-style-type: none"> <li>*Combien de personnes déguerpies sont aujourd'hui impliquées et engagées dans la recherche et la consolidation de la paix d et de la cohésion sociale ?</li> <li>*Quel constat pouvons-nous faire de changements véritables observables en termes de cadre de vie (nouvelles infrastructures) ?</li> <li>*Combien de conflits pouvons-nous dénombrés depuis de début du projet</li> <li>*Ce nombre est-il en hausse ou en baisse comparativement à l'avant-projet ?</li> <li>*Quelle est aujourd'hui la capacité des jeunes à prévenir et à s'impliquer dans la gestion des crises</li> <li>*quel est aujourd'hui la capacité des femmes à prévenir et à s'impliquer dans la gestion des crises</li> <li>*Le projet a-t-il impacté sur le niveau de pauvreté financière des populations bénéficiaires ? Si oui, comment ?</li> <li>*Pouvons-nous noter d'autres changements produits du fait du projet ?</li> <li>*Quels enseignements pouvons-nous tirer de cette implication des jeunes ?</li> </ul>
<u>Cohérence des résultats avec la politique du genre et des droits fondamentaux humains</u>	<ul style="list-style-type: none"> <li>*Dans quelle mesure le projet est-il compatible avec d'autres interventions menées au sein du PNUD et de l'OIM et du Secrétariat technique du PBF et PBSO ?</li> <li>*Quelles ont été les synergies développées par les partenaires ?</li> <li>*Y a-t-il d'autres interventions et d'autres organisations/structures dans le même domaine d'intervention</li> <li>*Quelles ont été les actions de complémentarité avec ces interventions, notamment en matière de genre ?</li> <li>*Dans quelle mesure le projet a-t-il apporté une valeur ajoutée tout en évitant le chevauchement d'activités avec d'autres projets internes ou externes ?</li> </ul>

	<p>*Dans quelle mesure les pauvres, les populations autochtones, les personnes ayant des difficultés physiques, les femmes, les jeunes hommes et femmes et d'autres groupes défavorisés ou marginalisés ont-ils bénéficié des travaux du PNUD et de l'OIM</p> <p>*Égalité des sexes - Dans quelle mesure l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes ont-elles été prises en compte dans la conception, la mise en œuvre et le suivi du projet ?</p> <p>*Le marqueur de genre affecté au projet reflète-t-il la réalité ?</p> <p>*Dans quelle mesure le projet a-t-il encouragé des évolutions positives en matière d'égalité des sexes et d'autonomisation des femmes ?</p>
<u>Durabilité des acquis du projet</u>	<p>*Existe-t-il des risques financiers pouvant menacer la durabilité des produits du projet ?</p> <p>*Des ressources financières et économiques seront-elles disponibles pour préserver les bénéfices réalisés par le projet</p> <p>*Existe-t-il des risques sociaux ou politiques pouvant menacer la durabilité des produits du projet ou les contributions du projet aux produits et effets du programme du pays ?</p> <p>*Dans quelle mesure les actions du PNUD et de l'OIM représentent-elles une menace environnementale pour la durabilité des résultats du projet ?</p> <p>*Dans quelle mesure les actions du PNUD et de l'OIM représentent-elles une assurance sociale durable pour la préservation de la paix et de la cohésion sociale ?</p> <p>*Dans quelle mesure le niveau d'appropriation des parties prenantes représente-t-il un risque pour la pérennité des bénéfices du projet ?</p> <p>*Pensez-vous que les mécanismes et procédures mises dans le cadre du projet sont une garantie durable pour la paix et la cohésion sociale ?</p> <p>*À quoi aspirez-vous à long terme pour ce projet ?</p> <p>*Quelles sont vos attentes qui sont restées insatisfaites, dont la prise en compte prochaine pourrait contribuer à préserver durablement la paix et la cohésion sociale ?</p> <p>*Le projet a-t-il pu parvenir à des changements sur les rapports de Genre ; si oui, sont-ils susceptibles de s'inscrire dans la durée ?</p> <p>*Est-ce que le projet a réussi à avoir les effets catalytiques et à attirer des fonds additionnels d'appui aux jeunes et aux femmes ?</p>

### 13.4: Cadre de Résultats

Résultats	Produits	Indicateurs
<p><b>Résultat 1 :</b> <i>La cohabitation pacifique entre les jeunes (filles et garçons) des communautés riveraines et ceux des communautés allogènes et allochtones délocalisé(e)s des forêts classées est renforcée</i></p> <p>Indicateur 1 a : Nombre de nouveaux conflits fonciers</p>	<p><b>Produit 1.1</b> <b>Des mécanismes locaux de prévention (dialogue) et résolution de conflits instaurés dans les zones cibles</b></p>	<p>Indicateur 1.1.1 : Nombre de comités locaux de prévention dotés d'outils de gestion de conflits fonctionnels : référence : 1 Cible : au moins 6</p> <p>Indicateurs 1.1.2 : Nombre de spécialistes communautaires membres de comités locaux (filles et garçons) formés à la prévention et à la résolution des conflits fonciers : référence : 00 Cible : 100</p> <p>Indicateurs 1.1.3 : Nombre de spécialistes communautaires membres des comités locaux ayant résolu un conflit de gestion des ressources naturelles : référence : 00 Cible : 100</p> <p>Indicateurs 1.1.4 : Taux de participation des femmes dans les instances de gestion et de prévention des conflits communautaires : Référence : 0 Cible : 30%</p> <p>Indicateur 1.1.5 : Nombre de dialogues intercommunautaires</p>

<p><i>(gestion des ressources naturelles) dus à la délocalisation de communautés des forêts classées résolus ;</i> Indicateur 1 b : <i>Nombre de nouveaux litiges fonciers (gestion des ressources naturelles) dû à la délocalisation de communautés des forêts classées résolus ;</i> Indicateur 1 c : <i>Pourcentage des localités disposant d'un comité local de gestion de conflits ou litiges</i></p>	<p><b>Produit 1.2</b> <b>Les communautés délocalisées des forêts classées ont accès aux services socio-économiques de base</b></p>	<p>réalisé : Référence : 00 Cible : Au moins 6</p> <p>Indicateur 1.2.1 : Pourcentage de jeunes (Filles et garçons) issues des communautés délocalisées ayant accès aux services administratifs et socio-économiques de base Réf: 00 Cible : Au moins 10% désagrégé par sexe et âge</p> <p>Indicateur 1.2. : Nombre d'infrastructures socio- économiques de base réhabilitées accessibles aux jeunes déguerpis des forêts classées. Réf : 00 Cible : Au moins 3</p> <p>Indicateur 1.2.3 : Nombre de préfectures et structures administratives publiques (soutenu par le Projet) en capacité d'offrir des services d'appui et d'assistance aux jeunes (filles et garçons) déguerpis des forêts classées Réf: 00 Cible : Au moins 5</p>
<p><b>Résultat 2 :</b> <b>La gestion participative et inclusive des forêts classées comme levier pour la prévention des litiges/conflits liés à l'accès à ces forêts est effective et renforcée</b></p>	<p><b>Produit 2.1</b> <b>Les jeunes (filles et garçons) et les femmes des communautés riveraines d'accueil et des communautés déguerpies des forêts classées sont capables d'assurer conjointement la gestion des ressources forestières, le suivi et la surveillance communautaires des forêts classées</b></p>	<p>Indicateur 2.1.1 : Nombre de plateformes de gestion participative et inclusive des forêts classées contribuant à la prévention et gestion des conflits Réf : 00 Cible : Au moins 3</p> <p>Indicateur 2.1.2 ; : Nombre de jeunes (filles et garçons) des communautés riveraines d'accueil et des communautés déguerpies des forêts classées capables d'assurer conjointement la gestion des ressources forestières, le suivi et la surveillance communautaires des forêts classées Réf : 00 Cible : 100</p> <p>Indicateur 2.1.3 : Nombre d'agents de la SODEFOR capables d'animer un dialogue multipartite pour la prévention et la résolution des conflits liés à l'occupation illicite des forêts classées Réf: 00 Cible : 90</p>
	<p><b>Produit 2.2</b> <b>Des mécanismes d'alerte précoce</b></p>	<p>Indicateur 2.2.1 : Nombre de systèmes d'alerte précoce en vue de prévenir les occupations illégales et les conflits Réf : 00 Cible : Au moins 3</p>

	<b>impliquant les jeunes (filles et garçons) et les femmes des communautés riveraines et infiltrées sont institués en vue de prévenir les occupations illégales des forêts et les conflits</b>	<p>Indicateur 2.2.2 : Nombre de situations conflictuelles anticipées grâce aux systèmes d’alerte précoce :Réf : 0 Cible : 20 communautés riveraines d’accueil y compris les déguerpis participent à la gestion durable des ressources forestières intercommunautaires subséquents</p> <p>Indicateur 2.2.3 : Nombre de brigade de surveillance communautaire capable d’anticiper l’occupation illégale des forêts classées : Réf : 00 Cible :6</p> <p>Indicateur 2.2.4 : Nombre d’agents de l’administration forestière (formés à la prévention des VBG) et capable de lutter contre les VBG et d’assurer les respects des droits humains : Réf : 00 Cible : 200</p> <p>Indicateur 2.2.5 : Nombre d’acteurs (autorités et leaders locaux, les représentants de la SODEFOR, les associations de jeunes et les femmes) capables d’assurer la gestion des informations, de la rumeur et les outils de collecte de rapportage Réf : 00 Cible : 100</p>
--	--	---

### 13.5: Liste des Membres des comités de paix dans les sept localités

LOCALITÉS	PARTENAIRES	FONCTIONS	CONTACTS
<b>DÉPARTEMENT DE SEGUELA</b>			
SOUS-PRÉFECTURE DE SEGUELA	NEMLIN ABEL JOSE	É	09 43 89 46
OUAHAMA	TIEKOURA DOSSO	CHEF DE VILLAGE	48402309
	DOSSO MAMADOU	PRESIDENT	49 07 23 87
	DIOMANDE IDRISSE	1ER VICE-PRÉSIDENT CHARGE DE LA PROTECTION DE LA FORÊT	48 40 23 09
	ROUAMBA SARATA	2EME VICE-PRÉSIDENTE CHARGE DE LA CONSOLIDATION DE LA PAIX ET DE LA COHÉSION SOCIALE	77 34 92 07
	DOSSO MOUSSA	SECRÉTAIRE GÉNÉRAL	09 71 07 94
	OUEDRAOGO ISSOUF	SECRÉTAIRE A L'ORGANISATION	57 11 20 01
	BAKAYOKO ADAMA	RESPONSABLE LOGISTIQUE	47 96 92 53
<b>DÉPARTEMENT DE VAVOUA</b>			
PRÉFECTURE DE VAVOUA	TOKPA SOUMAHORO	SECRÉTAIRE GENERAL DE PRÉFECTURE	08 03 83 46
SOUS-PRÉFECTURE DE SEITIFLA	COULIBALY BINTOU	SOUS-PREFET	05 19 09 45
MIGNORE	KALLY BI GLAHI	CHEF DE VILLAGE	60941533
	BENIE BI ANTONIO	PRÉSIDENT DU COMITÉ	55025438
	ZIGBE LIONARD	VICE-PRÉSIDENT DU COMITÉ	44379186
	TOURE APOLO JULIEN	TRÉSORIER ADJ. DU COMITÉ	06 68 06 16
	KIEMDE YACOUBA	CHARGE DE LOGISTIQUE	3112930
	KASSINGA BOUKARY	TRÉSORIER GÉNÉRAL	55331916
	SAWADOGO KALIZETA	SECRÉTAIRE A L'ORG	52169272
	N'GUESSAN K. FRANCIS	SECRÉTAIRE GÉNÉRAL ADJOINT	45344734
	BIRBA JOSEPH	S G ADJ. A L'ORGANISATION	4455146
<b>DÉPARTEMENT DE BANGOLO</b>			
SOUS PREFECTURE DE KAHIN ZARABAON	SILUE PEFANI ALI	SOUS-PREFET	57 10 16 64
PINHOU	MOHON GEORGE	CHEF DE VILLAGE	55953920
	OGBONIKAN JÉRÔME	PRESIDENT DU COMITÉ	05 71 24 24
	DJAHÀ LEZAO JEAN-MARC	VICE PRESIDENT	56 57 21 58
	GNANDE GUEYE THÉRÈSE	TRÉSORIÈRE	78 45 81 34
PEHAI	GUIHI ROGER	CHEF DE VILLAGE	
	MANHAN DIE PAULIN	PRÉSIDENT DU COMITÉ	55 73 37 75
	KLE AMÉLIE	VICE-PRÉSIDENTE	65 54 09 10
	KLA BRIGITTE	TRÉSORIÈRE	46 48 02 79
GLOUBLY	BLEI ZIM EDGAR	CHEF DE VILLAGE	
	TOURE LAHIM	PRÉSIDENT DU COMITÉ	54 52 81 35
	DOUAROU SERAPHIN	VICE PRESIDENT	46 85 45 03
	FAE INNOCENT	SECRÉTAIRE	66 65 18 47

	NANH SANHINZI ANGE-M	TRÉSORIÈRE	04 60 53 35
<b>DÉPARTEMENT DE SAN-PEDRO</b>			
PRÉFECTURE DE SAN-PEDRO	COULIBALY OUSMANE	PRÉFET	09 02 71 88
SOUS-PRÉFECTURE DE DOGBO	YAO K. JEAN-BAPTISTE	SOUS-PREFET	05 66 66 29
DOGBO VILLAGE	GUIROBO GNEPA	CHEF DE VILLAGE	48588720
	SAWADOGO BASILE	PRÉSIDENT	08 68 35 88
	KOUAME ANNET CLEMENT	VICE-PRÉSIDENT	07 18 47 85
	DJIROBO DOUO JEANNE	TRÉSORIÈRE	08 37 59 71
	DJIROBO GUI MICHEL	RESPONSABLE COM.	47 46 96 23
	YEGLA EDMOND	SECRÉTAIRE	57 47 05 18
BOUA	KOUYA HINO	CHEF DE VILLAGE	51588492
	TOTO GNEPA DARIUS	PRÉSIDENT	51 58 84 92
	KONAN KOFFI JOEL	VICE-PRÉSIDENT	42 18 19 87
	DIARRA MAHAMA	SECRÉTAIRE	03 80 25 86
<b>CONTACTS SODEFOR</b>			
ABIDJAN-DIRECTION GÉNÉRALE	YBOUA BENI	S/D PROJET ET FINANCEMENT	07 79 56 49
	MIEZAN MONIQUE	S/D PROJET ET FINANCEMENT	57 87 94 27
DALOA-DIRECTION RÉGIONALE	KOFFI APPOLINAIRE	DIRECTEUR	08 63 73 63
SEQUELA- UNITÉ DE GESTION DE LA F C	CAPITAINE TANOI	CHEF UGF	09 59 16 68
MAN -DIRECTION RÉGIONALE	GORE BI ALBERT	DIRECTEUR	02 25 64 47
SAN-PEDRO-DIRECTION RÉGIONALE	COLONEL SORO DOMA	DIRECTEUR	02 89 94 70
<b>PARTENAIRE DE MISE EN ŒUVRE</b>			
ONG PARTAGE- TABOU	TAGNON SOPHIE	PRÉSIDENTE	59 14 28 86

### 13.6 Liste des documents consultés

- Programme d'appui à la consolidation de la paix (PACOP)
- Diagnostic initial : Identification des acteurs clés et évaluation des besoins dans 3 forêts classées de la région ouest de la côte d'ivoire (haute dodo, scio et séguéla), OIM
- Rapport de l'ONG partage Mars 2020
- <https://www.rti.ci/info/info-regionale/453098454/linfo-regionale-de-rti-1-du-03-mars-2020>
- <https://news.abidjan.net/h/669865.html>
- Rapport de Renforcement des capacités opérationnelles des Groupements et des comités locaux de prévention et de résolution de conflits dans les localités autour des forêts classées de la Haute Dodo, de Scio et de Séguéla dans l'Ouest de la Côte d'Ivoire.
- Rapport a mi- parcours période du 1er juillet au 15 octobre 2019, ONG IMPACTUM
- Rapport d'étape Juillet-Novembre 2019 de Initiatives pour le Développement communautaire et la conservation de la Forêt (IDEF).
- Rapport d'état d'avancement du projet au 31 décembre 2019 de l'ONG DRAO
- Rapport de Mission Conjointe de suivi des activités des ONGs partenaires à Bangolo, Séguéla et Vavoua DU 04 au 10 Novembre 2019

### 13.7 Liste des infrastructures sociales de base construites ou réhabilitées

SOUS-PREFECTURES	VILLAGES	RÉALISATIONS
Kahin-Zarabaon (FC Scio)	Pinhou	Construction d'un forage hydraulique équipé d'une pompe à motricité humaine Réhabilitation d'un bâtiment de 4 classes et 1 bureau de directeurs équipés de tables-bancs et bureaux (EPP Pinhou)
	Péhai	Construction d'un forage hydraulique équipé d'une pompe à motricité humaine
	Gloubly	Construction d'un forage hydraulique équipé d'une pompe à motricité humaine
Séitifla (Vavoua)	Mignoré	Un bâtiment de 3 classes et 1 bureau de directeurs équipés de tables-bancs et bureau

		Réhabilitation d'un bâtiment de 3 classes et 1 bureau de directeurs équipés de tables-bancs et bureaux (EPP Prozy 1)
Séguéla (FC Séguéla)	Ouahama	Construction et équipement en chaise d'un préau de rencontres communautaires  Réhabilitation d'un bâtiment de 3 classes et 1 bureau de directeurs équipés de tables-bancs et bureaux (EPP Ouahama)
Dogbo (FC haute dodo)	Dogbo	Réhabilitation des toilettes du centre de santé de Dogbo
	Boua	

### 13.8 : Liste des équipements offerts

	Nbre total	Sous-préfecture de Kahin Zarabaon	Sous-préfecture de Séguéla	Sous-préfecture de Séitifla	Sous-préfectures de Dogbo
<b>Matériel pour les CLP et les AVEC</b>					
Moto tricycles, casques et immatriculation	16	4	4	4	4
Motopompe	7	3	1	1	2
Kit complet d'équipements de pépiniériste			2		
Chaises et bâche			1		
Casque			15		
Paires de gants			15		
Registres	14	6	2	2	4
Stylo	350	150	50	50	100
Chevalier	7	3	1	1	2
Rouleau de Papier padex	7	3	1	1	2
<b>Kits sanitaires</b>					
Boite de petite chirurgie					
Lits d'hospitalisation	12	3	3	3	3
Boite d'accouchement	16	4	4	4	4
Matelas d'hospitalisation	12	3	3	3	3
Lot de cuvette haricots médical (cuvettes réniformes)	4	1	1	1	1
Boite à pansement	16	4	4	4	4
Boite d'épisiotomie	16	4	4	4	4
Boite infirmier	16	4	4	4	4
Boite d'examen gynécologique	12	3	3	3	3
Boite à suture	16	4	4	4	4
<b>Matériels informatiques</b>					
Ordinateurs portables	4	1	1	1	1
Imprimantes multi fonction	4	1	1	1	1
Portable smartphone	8	2	2	2	2
GPS			1		
<b>Équipements scolaires</b>					
Bureau directeur d'écoles	3	1	1	1	
Table-banc pour élèves (2 places)	200	80	60	60	
Bureau maitre(tables-bancs) 130 x 65 x 76	10	4	3	3	

<b>SODEFOR (Remis à la direction générale Abidjan)</b>	
Haut-parleur	1
Appareil photo numérique	2
GPS	4
Boussole	4
Tente moyenne	4
Petite tente	4
Lit de camp	10
Torche longue portée	3
Recharge (batterie torche longue portée)	3

### 13.9 cartes et information de la zone d'intervention

**Tableau 1 : Population de Dogbo et de Boua**

Localités	Population résidente		
	Hommes	Femmes	Total
Dogbo	5 170	3 464	8 634
Boua	2 392	1 664	4 056

**Tableau 2: Composition de la communauté de Dogbo**

Communautés	Groupes ethniques/Nationalités
Autochtones	Kroumen
Allochtones	Koulango, Sénoufo, Lobi, Djimi, Agni
Allogènes	Burkinabè (Mossi), Malien (Bambara), Guinéen (Sousou)

**Tableau 3 : Composition de la communauté de Boua**

Communautés	Groupes ethniques/Nationalités
Autochtones	Kroumen
Allochtones	Koulango, Sénoufo, Lobi, Djimi, Agni, Abron, Yacouba
Allogènes	Burkinabè (Mossi), Malien (Bambara), Guinéen (Sousou)

**Tableau 4 : Population de Pinhou, de Gloubly et de Péhai<sup>8</sup>**

Localité	Population résidente		
	Hommes	Femmes	Total
Pinhou	5 193	4 179	9 372
Gloubly	2 385	2 079	4 464
Péhai	1 940	1 573	3 513

**Tableau 5 : Composition de la communauté de Pinhou, Gloubly et Péhai**

Localité	Population résidente		
	Hommes	Femmes	Total
Pinhou	5 193	4 179	9 372
Gloubly	2 385	2 079	4 464
Péhai	1 940	1 573	3 513

**Tableau 6 : Composition de la communauté**

Communautés	Groupes ethniques/Nationalités
Autochtones	Guéré
Allochtones	Senoufo, Djiminisa, Tagbana
Allogènes	Burkinabè (Mossi, Lobi, Karaboro), Maliens, Béninois, Togolais, Guinéens

**Tableau 7 : Population résidente de Minioré et Wama<sup>11</sup>**

Localité	Population résidente		
	Hommes	Femmes	Total
Minioré	7 363	6 662	14 025
Wama	2 385	2 079	4 464

**Tableau 8 : Composition de la communauté de Minioré**

Localité	Population résidente		
	Hommes	Femmes	Total
Minioré	7 363	6 662	14 025
Wama	2 385	2 079	4 464

### **13.10 : Code de Conduite**

#### **Formulaire d'acceptation du code de conduite du/ de la consultante (e) en évaluation**

Les évaluateurs :

1. Doivent présenter des informations complètes et équitables dans leur évaluation des forces et des faiblesses afin que les décisions ou les mesures prises soient bien fondées ;
2. Doivent divulguer l'ensemble des conclusions d'évaluation, ainsi que les informations sur leurs limites et les mettre à disposition de tous ceux concernés par l'évaluation et qui sont légalement habilités à recevoir les résultats ;
3. Doivent protéger l'anonymat et la confidentialité à laquelle ont droit les personnes qui leur communiquent des informations ; les évaluateurs doivent accorder un délai suffisant, réduire au maximum les pertes de temps et respecter le droit des personnes à la vie privée. Les évaluateurs doivent respecter le droit des personnes à fournir des renseignements en toute confidentialité et s'assurer que les informations dites sensibles ne permettent pas de remonter jusqu'à leur source. Les évaluateurs n'ont pas à évaluer les individus et doivent maintenir un équilibre entre l'évaluation des fonctions de gestion et ce principe général.
4. Découvrent parfois des éléments de preuve faisant état d'actes répréhensibles pendant qu'ils mènent des évaluations. Ces cas doivent être signalés de manière confidentielle aux autorités compétentes chargées d'enquêter sur la question. Ils doivent consulter d'autres entités compétentes en matière de supervision lorsqu'il y a le moindre doute à savoir s'il y a lieu de signaler des questions, et comment le faire.
5. Doivent être attentifs aux croyances, aux us et coutumes et faire preuve d'intégrité et d'honnêteté dans leurs relations avec toutes les parties prenantes. Conformément à la Déclaration universelle des droits de l'homme, les évaluateurs doivent être attentifs aux problèmes de discrimination ainsi que de disparité entre les sexes, et s'en préoccuper. Les évaluateurs doivent éviter tout ce qui pourrait offenser la dignité ou le respect de soi-même des personnes avec lesquelles ils entrent en contact durant une évaluation. Sachant qu'une évaluation peut avoir des répercussions négatives sur les intérêts de certaines parties prenantes, les évaluateurs doivent réaliser l'évaluation et en faire connaître l'objet et les résultats d'une façon qui respecte absolument la dignité et le sentiment de respect de soi-même des parties prenantes.
6. Sont responsables de leur performance et de ce qui en découle. Les évaluateurs doivent savoir présenter par écrit ou oralement, de manière claire, précise et honnête, l'évaluation, les limites de celle-ci, les constatations et les recommandations.
7. Doivent respecter des procédures comptables reconnues et faire preuve de prudence dans l'utilisation des ressources de l'évaluation.

#### **Formulaire d'acceptation du consultant en évaluation Engagement à respecter le Code de conduite des évaluateurs du système des Nations Unies**

**Nom du consultant : COULIBALY Mamadou**

Je confirme avoir reçu et compris le Code de conduite des évaluateurs des Nations Unies et je m'engage à le respecter.

Signé à **ABIDJAN. Le Jeudi 19 Novembre 2020**



Signature \_\_\_\_\_